

XI
BUDGET
DU
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
POUR L'EXERCICE 1925.

XI
BEGROOTING
VAN HET
MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING
VOOR HET DIENSTJAAR 1925.

30

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Défense Nationale et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Défense Nationale pour l'exercice 1925 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 490,372,524

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . fr. 31,067,323

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 521,439,847

conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues, sous-produits, etc., provenant du Service de

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Landsverdediging en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam, door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EERSTE ARTIKEL.

De Begroting van het Ministerie van Landsverdediging voor het dienstjaar 1925 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van . . . fr. 490,372,524

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van . . . fr. 31,067,323

Te zamen, op de som van . . . fr. 521,439,847

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

De buitendienst gestelde voorwerpen, evenals de afval, de eetbare afval, de bijproducten, enz., voortkomende

L'Intendance et des Établissements hospitaliers de l'armée, seront vendus par les soins de l'Administration de la Défense Nationale, et les sommes perçues de ce chef viendront en déduction du montant des demandes de fonds, à formuler pour achats d'objets, denrées, etc., de même espèce.

Il en est de même des recettes effectuées à divers titres au profit des différents services des corps de troupes et des établissements de la régie militaire.

D'autre part, les sommes que percevront les divers établissements et services de l'armée autres que ceux visés aux deux alinéas précédents, du chef de fournitures et travaux effectués pour compte des organismes de l'armée ou de la gendarmerie, d'autres Départements ministériels et de tiers, sont versées au Trésor. Toutefois, la valeur des cessions faites entre établissements et services émergeant au même article budgétaire n'est pas payée; ces cessions font l'objet de « factures d'ordre » ne donnant pas lieu à liquidation.

Certaines fournitures, cessions ou prestations, se rapportant aux besoins courants des services généraux de l'armée émergeant à des articles budgétaires différents, pourront également faire l'objet de « factures d'ordre », sur autorisation expresse du Ministre.

ART. 3.

Le Ministre de la Défense Nationale est autorisé à contracter deux années avant l'ouverture de l'exercice qui doit supporter la dépense, pour l'achat des cuirs pour chaussures nécessaires à l'armée.

van den Dienst der intendantie en van de Hospitaalrichtingen van het leger, dienen door toedoen van het Bestuur van Landsverdediging verkocht, en de uit dien hoofde geïnde sommen moeten afgetrokken worden van de gevraagde sommen voor aankoop van soortgelijke voorwerpen, waren, enz.

Hetzelfde geldt voor de verschillende ontvangsten ten bate van de verschillende diensten der troepenkorpsen en inrichtingen van de militaire regie.

Anderzijds, moeten de sommen, geïnd door verschillende, andere dan de onder de twee voorgaande alinea's bedoelde inrichtingen en diensten van het leger uit hoofde van werken en leveringen, gedaan voor rekening van organismen van het leger of der gendarmerie, van andere ministerieele Departementen en van derden, bij de Schatkist gestort worden. Het bedrag der overlatingen tusschen inrichtingen en diensten, die in hetzelfde begrootingsartikel begrepen zijn, wordt, echter, niet uitbetaald; deze overlatingen worden het voorwerp van « factures d'ordre », die geen aanleiding tot vereffening geven.

Sommige leveringen, overlatingen of verstrekkingen, betrekkelijk de gewone behoeften der algemeene diensten van het leger, die in verschillende begrootingsartikelen begrepen zijn, kunnen, eveneens, bij uitdrukkelijke toestemming van den Minister, het voorwerp zijn van « factures d'ordre ».

ART. 3.

De Minister van Landsverdediging is gemachtigd twee jaar vóór het dienstjaar waarop de uitgave moet aangerekend worden, overeenkomsten te sluiten voor den aankoop van het schoenleder ten behoeve van het leger.

ART. 4.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement et, le cas échéant, pour la nourriture des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1925, d'après les bases ci-après :

I. — Logement.

Pour les troupes installées en cantonnement ordinaire :

1° Par logement d'officier général et par nuit : 3 francs ;

Par logement d'officier supérieur et par nuit : 2 francs ;

Par logement d'officier subalterne et par nuit : 1 franc ;

Lorsque la troupe est cantonnée d'une façon durable, les indemnités sont réduites de moitié à partir du quatrième jour ;

2° Par lit de sous-officier et soldat et par nuit : 20 centimes ;

Pour les troupes installées en cantonnement-abri :

1° La paille de couchage étant fournie par l'Administration militaire, par homme et par nuit : 5 centimes ;

2° La paille de couchage étant fournie par l'habitant :

a) Par homme pour la première nuit : 30 centimes ;

b) Pour les nuits suivantes jusqu'à renouvellement de la paille : 5 centimes.

II. — Nourriture.

Pour les officiers, d'après les prix usuels dans les localités ;

Pour les sous-officiers et soldats, par jour : 6 francs.

ART. 4.

De aan de inwoners te betalen vergoedingen voor het inkwartieren en, desgevallend, voor de voeding der officieren, onder-officiieren en soldaten, zijn voor het dienstjaar 1925 naar de volgende grondprijzen vastgesteld :

I. — Inkwartiering.

Voor de met gewoon kantonnement ingekwartierde troepen :

1° Per opperofficier-logement en per nacht : 3 frank ;

Per hoofdofficier-logement en per nacht : 2 frank ;

Per lagerofficier-logement en per nacht : 1 frank ;

Wanneer de troep op blijvende wijze gekantonneerd is, worden de vergoedingen van den vierden dag af met de helft verminderd ;

2° Per onder-officier- en soldatenbed en per nacht : 20 centiem ;

Voor de met schuilkantonnement ingekwartierde troepen :

1° Het slaapstroo door het Militair-beheer geleverd zijnde, per man en per nacht : 5 centiem ;

2° Het slaapstroo door den inwoner geleverd zijnde :

a) Per man voor den eersten nacht : 30 centiem ;

b) Voor de volgende nachten en tot dat het stroo vernieuwd wordt : 5 centiem.

II. — Voeding.

Voor de officieren, volgens de gewone prijzen in de lokaliteit ;

Voor de onder-officiieren en soldaten, per dag : 6 frank.

ART. 5.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux, mulets ou autres animaux, auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces animaux.

ART. 6.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du Mémorial administratif.

ART. 7.

Les corps et services de l'armée, qui reçoivent leurs fonds sur crédits administratifs, restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins, entre les sommes perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.

ART. 8.

En cas de mobilisation, l'imputation des dépenses relatives à la Gendarmerie se fait à charge du Budget de la Défense Nationale sur les articles dont l'objet correspond à la nature de la dépense envisagée.

Le compte général des dépenses est rendu par le Budget de la Défense Nationale.

ART. 5.

De inwoners die moeten voorzien in de stalling der paarden, muilezels of andere dieren, hebben, als vergoeding, recht op den mest dezer dieren.

ART. 6.

Het door de gemeenten geleverd paardenvoeder wordt hun betaald op voet der laatste driemaandelijkse prijzen van het voederbeheer van het leger, opgevoerd met 10 t. h.

Deze prijzen worden alle drie maanden ter kennis van het publiek gebracht door het Bestuurlijk Memoriaal.

ART. 7.

De korpsen en diensten van het leger die hunne gelden op administratieve credieten ontvangen, blijven tegenover de Schatkist schuldenaars of schuld-eischers voor het verschil, in meer of in min, tusschen de opgetrokken sommen en die welke hun voor hunne toekenningen verschuldigd zijn; het saldo wordt op het volgend dienstjaar overgedragen.

ART. 8.

Ingeval van mobilisatie, worden de uitgaven betrekkelijk de Gendarmerie ten laste der Begrooting van Landsverdediging aangerekend op de artikelen waarvan het voorwerp overeenstemt met den aard der beschouwde uitgave.

Het algemeen verslag over de uitgaven wordt gedaan in de Begrooting van Landsverdediging.

ART. 9.

Par dérogation à l'article 20 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, le Ministre de la Défense Nationale est autorisé à procéder, vis-à-vis de Gouvernements étrangers, au paiement ou au versement, à titre de provision, de sommes réclamées par ces Gouvernements préalablement à l'exécution des commandes de certaines catégories de matériels et munitions indispensables aux besoins de l'armée.

ART. 10.

La présente loi sortira ses effets à partir du 1^{er} janvier 1925.

Donné à Bruxelles, le 22 octobre 1924.

ART. 9.

Bij afwijking van artikel 20 der wet van 15 Mei 1846 op de Staatsrekenplichtigheid, mag de Minister van Landsverdediging aan vreemde Regeeringen die sommen uitbetalen of storten, welke die Regeeringen zouden eischen, bij voorraad, voor de uitvoering van bestellingen van sommige catégories materieel en munitie, onmisbaar voor 's legers behoeften.

ART. 10.

Deze wet gaat in op datum van 1 Januari 1925.

Gegeven te Brussel, den 22ⁿ October 1924.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Défense Nationale,

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Landsverdediging,***P. FORTHOMME.***Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,**De Eerste Minister,
Minister van Financiën,***G. THEUNIS.**

**BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.
POUR L'EXERCICE 1923.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALES.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000 » b) Frais de représentation 18,000 »	53,000 »
2	Traitements et indemnités diverses du personnel civil	3,156,943 »
3	Traitements et indemnités des agents de l'administration des chemins de fer, mis à la disposition de l'État-Major de l'armée. 4 ^e section. (Délégation militaire auprès du Ministre des Chemins de fer)	32,935 »
4	Participation du Département dans les frais des cours de flamand, de français et de sténographie flamande pour fonctionnaires et employés des différents départements ministériels.	15,000 »
5	Indemnités aux sous-officiers et soldats détachés au Ministère de la Défense nationale (Cabinet du Ministre).	7,000 »
6	Matériel (y compris une somme de 110,000 francs en charge temporaire) (Provisoirement, et par dérogation à l'article 45 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article).	1,260,000 »
7	Bibliothèque du Ministère de la Défense nationale	395,000 »
8	Direction des informations militaires. — Personnel des services photographique et cinématographique de l'armée	87,780 »
9	Direction des informations militaires — Dépenses d'exploitation	133,500 »
10	Institut cartographique militaire. — Personnel	1,807,500 »
11	Institut cartographique militaire — Matériel et acquisitions	1,540,000 »
CHAPITRE II.		
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.		
12	Traitements et indemnités des officiers; traitements, solde et accessoires des troupes.	196,804,339 »
13	Rémunération de milice attribuée aux familles des volontaires de carrière non rengagés, engagés depuis l'armistice jusqu'au 14 août 1920 (articles 27, 28 et 40 de l'Arrêté royal du 31 août 1920 pris en exécution de la loi du 10 août 1920)	30,000 »

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING
VOOR HET DIENSTJAAR 1923.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Articles.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	HOOFDBEHEER.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	1
	Jaarwedden en allerlei vergoedingen van het burgerlijk personeel	2
	Jaarwedden en vergoedingen der agenten van het beheer van spoorwegen, ter beschikking gesteld van den Legerstaf, 4 ^e sectie. (Militaire afvaardiging bij den Minister van Spoorwegen.)	3
	Aandeel van het Departement in de kosten voor de leergangen in vlaamsch, fransch en in vlaamsch snelschrift voor ambtenaren en beambten der verschillende ministerieel departementen.	4
8,490,600 »	Vergoedingen aan de onderofficieren en soldaten werkzaam bij het Departement van Landsverdediging. (Kabinet van den Minister.)	5
	Materieel (<i>inbegrepen een som van 110,000 frank als tijdelijke last</i>) (Voorloopig, en bij afwijking van artikel 45 der wet tot inrichting van het Rekenhof, van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 30,000 frank verstrekt worden aan den rekenplichtige belast met het beheer van dit artikel).	6
	Bibliotheek van het Ministerie van Landsverdediging	7
	Bestuur der militaire inlichtingen. — Personeel van den photographischen en cinematographischen dienst van 't leger.	8
	Bestuur der militaire inlichtingen. — Exploitatie-kosten.	9
	Militair landkaartinstituut. — Personeel	10
	Militair landkaartinstituut. — Materieel en aankopen	11
	HOOFDSTUK II.	
	JAARWEDDEN EN VERGOEDINGEN DER OFFICIEREN; JAARWEDDEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN DER TROEPEN.	
	Jaarwedden en vergoedingen der officieren; jaarwedden, soldij en bijgelden der troepen.	12
196,534,339 »	Militievergelding aan de familie der niet opnieuwdienende beroepsvrijwilligers, in dienst getreden sedert den wapenstilstand tot den 14 Augustus 1920 (artikelen 27, 28 en 40 van het Koninklijk Besluit van 31 Augustus 1920, genomen ter uitvoering van de wet van 10 Augustus 1920).	13

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE III.		
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.		
14	Nourriture et habillement des malades; entretien des établissements; services médico-chirurgical et pharmaceutique	17,267,500 »
CHAPITRE IV.		
ACADÉMIE MILITAIRE.		
15	École militaire. — Personnel	1,293,060 »
16	École militaire. — Dépenses d'administration (y compris une somme de 26,500 francs en charge temporaire)	333,600 »
17	École de guerre. — Personnel	142,880 »
18	École de guerre. — Dépenses d'administration.	24,000 »
19	Frais des cours à l'usage des candidats officiers des troupes des services d'intendance, d'administration du service de santé, du service de l'équipement, payeurs et d'intendance	20,000 »
20	Musée royal de l'armée. — Personnel	126,160 »
21	Musée royal de l'armée. — Dépenses d'administration.	52,000 »
CHAPITRE V.		
ARMEMENT, CHARROI ET HARNACHEMENT DE L'ARMÉE.		
22	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires, indemnités spéciales à certains militaires, des établissements, services techniques et parcs d'artillerie	18,855,825 »
23	Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements, services techniques et parcs d'artillerie (y compris location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.)	25,563,150 »
24	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil, appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires des établissements du charroi automobile.	1,173,430 »
25	Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements et services du charroi automobile	4,126,500 »

BEGR. VAN HET MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK III. MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.	
17,267,500 »	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der inrichtingen; genees-, heel- en artsenijsbereidkundige diensten.	14
	HOOFDSTUK IV. MILITAIRE ACADEMIE.	
	Militaire School. — Personeel	15
	Militaire School. — Beheerkosten. (<i>inbegrepen eene som van 26,500 frank als tijdelijke last</i>).	16
	Krijgsschool. — Personeel	17
1,991,700 »	Krijgsschool. — Beheerkosten	18
	Kosten voor leergangen voor de candidaten-officier van de troepen van den intendantedienst, van administratie van den gezondheidsdienst, van den uitrustingsdienst, betaalmeeesters en van intendantie.	19
	Koninklijk Museum van het leger. — Personeel	20
	Koninklijk Museum van het leger. — Beheerkosten	21
	HOOFDSTUK V. BEWAPENING, TREIN EN PAARDENTUIG VAN HET LEGER.	
	Jaarwedden, werkloonen en vergoedingen van het burgerlijk personeel met wedde en met dagloon, en van het militair personeel zonder militaire toekenningen, bijzondere vergoedingen aan sommige militairen, der inrichtingen, technische diensten en artillerie-parken.	22
49,718,905 »	Allerlei benodigdheden en algemeene onkosten der artillerie-inrichtingen, -technische diensten en -parken (huren, onderhoud en bewaken van niet als kazernen dienende gebouwen, gronden en aauhoorigheden inbegrepen, enz.).	23
	Jaarwedden, werkloonen en vergoedingen van het burgerlijk personeel, met wedde en met dagloon, en van het militair personeel zonder militaire toekenningen der inrichtingen van den auto-trein.	24
	Allerlei benodigdheden en algemeene onkosten der inrichtingen en diensten van den auto-trein.	25

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE VI.		
BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS MILITAIRES.		
26	Bâtiments et constructions militaires. — Personnel civil des bâtiments et constructions militaires et du domaine militaire de l'État	4,620,800 »
27	Service des bâtiments et constructions militaires. — Bâtiments à l'usage des services de troupe	10,440,000 »
CHAPITRE VII.		
SERVICES TECHNIQUES DU GÉNIE.		
28	Services techniques du génie. — Personnel	1,101,720 »
29	Services techniques du génie. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux (y compris : location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.)	2,761,185 »
CHAPITRE VIII.		
AÉRONAUTIQUE		
30	Aéronautique militaire. — Personnel	1,810,000 »
31	Aéronautique militaire. — Approvisionnements de toute nature, frais généraux et écoles civiles	20,400,000 »
32	Administration de l'aéronautique. — Personnel	866,390 »
33	Administration de l'aéronautique. — Matériel, approvisionnements, primes, subsides, travaux d'aménagement	5,877,000 »
CHAPITRE IX.		
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.		
34	Nourriture des troupes. — Fourrages	91,839,000 »
35	Service du couchage.	3,961,000 »
36	Équipement des troupes	40,527,680 »
37	Combustibles	2,100,000 »
38	Service vétérinaire et des remonte de l'armée. — Achat de chevaux, achat et entretien de matériel (matériel de campagne, de laboratoire, etc)	3,217,500 »

BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total per chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
HOOFDSTUK VI.		
MILITAIRE GEBOUWEN EN BOUWWERKEN.		
45,060,800 »	Militaire gebouwen en bouwwerken. — Burgerlijk personeel der militaire gebouwen en bouwwerken en van het militair Staatsdomein.	26
	Dienst der militaire gebouwen en bouwwerken. — Gebouwen ten behoeve der diensten voor den troep.	27
HOOFDSTUK VII.		
TECHNISCHE DIENSTEN DER GENIE.		
3,862,905 »	Technische diensten der genie. — Personeel	28
	Technische diensten der genie. — Allerlei benodigdheden en algemeene onkosten (huren, onderhoud en bewaken van niet als kazernen dienende gebouwen, gronden en aanhoorigheden inbegrepen, enz.).	29
HOOFDSTUK VIII.		
LUCHTVAARTWEZEN.		
28,653,390 »	Militair luchtvaartwezen. — Personeel	30
	Militair luchtvaartwezen. — Allerlei benodigdheden, algemeene onkosten en burgerlijke scholen.	31
	Beheer van het Luchtvaartwezen. — Personeel	32
	Beheer van het Luchtvaartwezen. — Materieel, bevoorrading, premien, toelagen, inrichtingswerken	33
HOOFDSTUK IX.		
VOEDING DER TROEPEN, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN.		
143,645,180 »	Voeding der troepen. — Voeder	34
	Dienst van 't beddegoed	35
	Uitrusting der troepen.	36
	Brandstoffen	37
	Dienst der paardenartsen en remonte-dienst van 't leger. — Aankoop van paarden, aankoop en onderhoud van materieel (veldmaterieel, laboratorium-materieel, enz.).	38

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE X.		
TRANSPORTS, INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉMÉNAGEMENT.		
39	Transports	9,000,000 »
40	Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation et de mission.	3,430,000 »
41	Section des chemins de fer de campagne en pays rhénan.	785 000 »
CHAPITRE XI.		
PENSIONS ET SECOURS. — SUBSIDES.		
42	Pensions, allocations et augmentations de ces allocations, et indemnités tenant lieu de pension (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions, d'allocations et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année). (<i>Credit non limitatif</i>)	3,440,000 »
43	Pensions et indemnités tenant lieu de pension d'invalidité à des anciens militaires des territoires d'Espen-Malmedy et de La Calamine devenus Belges aux termes du Traité de Versailles (articles 48 et 50 du décret du 15 septembre 1925 du Haut Commissaire royal Gouverneur) et, éventuellement, indemnité spéciale pour aide d'une tierce personne (y compris les premiers termes de pensions d'invalidité et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année). (<i>Credit non limitatif</i>)	150,000 »
44	Secours et subsides	751,500 »
45	Rentes et capitaux à allouer en 1925, aux agents civils des établissements et services de l'armée, victimes d'accidents de travail, ou à leurs ayants droit, y compris les rentes et capitaux prenant cours antérieurement au 1 ^{er} janvier 1925. (<i>Credit non limitatif</i>)	100,000 »
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
46	Corps de torpilleurs et marins. — Personnel.	581,000 »
47	Corps de torpilleurs et marins. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux	3,512,400 »
48	Service de la sûreté militaire maintenue à l'armée d'occupation	1,417,000 »
49	Traitements, salaires et indemnités du personnel du service de contrôle du casernement à l'armée d'occupation	765,000 »
50	Dépenses de la Commission interalliée de navigation de campagne	100,000 »
51	Mobilisation industrielle	300,000 »
52	Divers et imprévus	815,245 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . fr.		

BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK X. VERVOER- REIS- EN VERHUISKOSTEN.	
13,215,000 »	Vervoer	39
	Reis- verhuis- vertoon- en zendingskosten	40
	Veld-poorwegen- sectie in het Rijnland	41
	HOOFDSTUK XI. PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — TOELAGEN.	
4,441,500 »	Pensioenen, toekenningen en verhooging van deze toekenningen, en als pensioen geldende vergoedingen (met inbegrip van de achterstallen en de eerste termijnen van pensioenen, toekenningen en als pensioen geldende vergoedingen, die ingaan in 1925 of vóór den 1 Januari van hetzelfde jaar). (<i>Onbepaald crediet.</i>)	42
	Pensioenen en als invaliditeitspensioen geldende vergoedingen aan oudmilitairen uit het gebied van Eupen-Malmédy en La Calamine, Belg geworden bij toepassing van het Verdrag van Versailles (artikelen 48 en 50 van het decreet van 13 September 1925 van den Koninklijken Hoogcommissaris Gouverneur) en, desgevallend, bijzondere vergoeding voor hulp van een derden persoon (met inbegrip van de eerste termijnen invaliditeitspensioen en de als pensioen geldende vergoedingen met ingang van 1925 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar). (<i>Onbepaald crediet.</i>)	43
	Hulpgelden en toelagen	44
	Renten en kapitalen toe te kennen in 1925, aan de burgerlijke agenten der inrichtingen en diensten van het leger, slachtoffers van arbeidsongevallen, of aan hunne recht-hebbenden, met inbegrip van de renten en hoofdsommen met ingang vóór 1 Januari 1925 (<i>Onbepaald crediet.</i>)	45
		HOOFDSTUK XII. ALLERLEI EN ONVOORZIENE UITGAVEN.
7,490,615 »	Korps torpedisten en zeesoldaten. — Personeel	46
	Korps torpedisten en zeesoldaten. — Allerlei benodigdheden en algemeene onkosten.	47
	Militaire veiligheidsdienst bij het bezettingsleger in stand gehouden	48
	Wedden, loonen en vergoedingen van het personeel van den toezichtdienst op de kazernegebouwen bij het bezettingsleger.	49
	Uitgaven van de Intergeallieerde Commissie voor de scheepvaart te velde	50
	Nijverheidsmobilisatie	51
	Allerlei en onvoorziene uitgaven.	52
490,372,524 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
DEUXIÈME SECTION.		
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
—		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
53	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère (<i>crédit non limitatif</i>).	25,206,053 »
54	Frais occasionnés par le fonctionnement de la Commission de la marine militaire	15,000 »
<i>Dépenses suites de guerre.</i>		
Administration centrale.		
55	Traitements et indemnités du personnel civil temporaire	1,068,770 »
56	Suppléments de traitement pour exercice de fonctions supérieures et indemnités pour frais aux suppléantaires aux fonctionnaires et employés de l'Administration centrale.	5,000 »
57	Matériel des organismes temporaires	160,000 »
Officiers et troupes.		
58	Traitements et indemnités des officiers pensionnés maintenus en service, admis au bénéfice de l'arrêté royal du 18 septembre 1919	1,156,000 »
59	Traitements, indemnités et solde d'hôpital des militaires appointés et soldés, malades et blessés de guerre en traitement à l'hôpital militaire de Woluwe	106,500 »

BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
	<p>TWEEDE SECTIE.</p> <p>UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</p> <p style="text-align: center;">—</p> <p>HOOFDSTUK XIII.</p> <p style="text-align: center;">ALLERLEI DIENSTEN.</p>	
	Tijdelijke en veranderlijke duurtetoeslag (<i>onbepaald crediet</i>)	53
	Kosten voor de werking van de militaire Zeevaart-Commissie	54
	<i>Uitgaven oorlogsgevolgen.</i>	
	Hoofdbeheer.	
	Wedden en vergoedingen van het tijdelijk burgerlijk personeel	55
	Bijwedde voor het waarnemen van een hogere betrekking en vergoedingen voor overwerk aan ambtenaars en beampten van het Hoofdbeheer.	56
	Materieel der tijdelijke diensten	57
	Officieren en troepen.	
31,067,323 »	Wedden en vergoedingen aan de in dienst behouden gepensioneerde officieren, die het voordeel genieten van het Koninklijk besluit van 16 September 1919.	58
	Wedden, vergoedingen en hospitaalsoldij aan de loontrekkende en bezoldigde oorlogszieke of gekwetste militairen onder behandeling in het militair hospitaal van Woluwe.	59

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	Transports.	
60	Transports de parents ou de personnes déléguées pour assister aux exhumations des corps; transport de ces corps; transport d'invalides appelés devant des Commissions de contre-visite, etc.	150,000 »
	Dépenses diverses.	
61	Achat de décorations décernées pour faits de guerre	100,000 »
62	Service des sépultures militaires	2,900,000 »
63	Réquisition de véhicules automobiles	200,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 octobre 1924.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Défense Nationale,

P. FORTHOMME.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*

G. THEUNIS.

BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Vervoer.	
	Vervoer van bloedverwanten of personen die afgevaardigd worden om de lijkoutgravingen bij te wonen; vervoer dezer lijken, vervoer van invaliden die vóór Commissies van tegenonderzoek moeten verschijnen, enz.	60
	Allerlei uitgaven.	
	Aankoop van ereteekens verleend om oorlogsfeiten	61
	Dienst der militaire grafsteden.	62
	Opeiseling van autovoertuigen.	63
\$21,439,847 »	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 22 October 1924.

ALBERT

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Landsverdediging,

P. FORTHOMME.

De Eerste Minister,

Minister van Financiën,

G. THEUNIS.

(20)

XI

DÉVELOPPEMENTS.

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

POUR L'EXERCICE 1925.

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE PREMIER.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
a.	Traitement du Ministre	fr.	35,000	»	»	
b.	Frais de représentation	fr.	18,000	»	»	
Traitements et indemnités diverses du personnel civil :						
a	Traitements et indemnités diverses des fonctionnaires, employés et gens de service	fr.	2,784,205	»	»	
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements maximum et minimum.	MONTANT des traitements. des augmentations pour ancienneté de service et de grade.		TOTALS.	
4	Secrétaire général	22,500 »	22,500 »	4,400 »	26,900 »	
3	Directeurs généraux	21,000 » 19,000 »	62,000 »	1,000 »	63,000 »	
7	Directeurs	17,000 » 15,000 »	109,900 »	»	109,900 »	
4	Directeur-secrétaire du Cabinet du Ministre	15,000 »	15,000 »	»	15,000 »	
15	Sous-directeurs	13,000 » 11,500 »	181,000 »	»	181,000 »	
20	Chefs de bureau	11,000 » 9,500 »	203,000 »	»	203,000 »	
26	Sous-chefs de bureau	9,000 » 8,000 »	225,500 »	10,000 »	235,500 »	
85	Commis rédacteurs et sténo-dactylo- graphes	7,700 » 4,100 »	500,100 »	3,600 »	503,700 »	
179	Commis d'ordre et dactylographes	7,300 » 3,700 »	873,300 »	6,650 »	879,950 »	
24	Traducteurs	12,000 » 4,100 »	173,700 »	»	173,700 »	
41	Fonctionnaires : 1 principal et 10 de 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e classes	16,000 » 8,000 »	113,750 »	»	113,750 »	
53	Gens de service	»	286,900 »	5,100 »	292,000 »	
425			TOTAL	fr.	2,797,400 »	
A déduire :						
1/2 % pour médicaments (approximativement)						
RESTE						
fr.						
2,784,205 »						
b.	Indemnité de résidence	fr.	236,600	»	»	
c.	Indemnité familiale	fr.	35,045	»	»	
d.	Traitements des fonctionnaires et employés en disponibilité	fr.	40,000	»	»	
e.	Indemnité de résidence des fonctionnaires et employés en disponibilité	fr.	5,000	»	»	
f.	Indemnité familiale id. id. id.	fr.	1,095	»	»	
g.	Indemnités aux veuves des agents décédés	fr.	5,000	»	»	
TOTAL						
fr.						
3,156,945 »						
A REPORTER						
fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,000 »	53,000 »			
3,156,945 »	3,108,596 »	48,349 »		ART. 2. -- Malgré une réduction du personnel, le crédit sollicité est en augmentation par suite de l'application des dispositions de la loi du 21 juillet 1924 (<i>Moniteur</i> , n° 206 du 24 dito) ayant pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions de la loi du 3 août 1919 (Bonifications d'ancienneté accordées aux invalides de guerre occupant des emplois de l'État) et par les augmentations normales de traitement.
3,209,945 »	3,161,596 »	48,349 »	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,209,945 »	3,161,596 »	48,349 »	»	
32,935 »	31,572 »	1,363 »	»	ART. 3. — La majoration provient de l'octroi d'une indemnité annuelle de 1,000 francs à l'ingénieur, et de l'accroissement des charges familiales.
15,000 »	15,000 »	»	»	
7,000 »	8,000 »	»	1,000 »	ART. 5. — Diminution résultant de la nouvelle réduction du nombre de militaires attachés au Cabinet.
1,260,000 »	1,150,000 »	110,000 »	»	ART. 6. — Augmentation due à la charge temporaire qui fait l'objet du nouveau litt. e (nouveau). (Commission de réseau.) Le fonctionnement de cette commission, créée par Arrêté royal du 22 octobre 1923 (<i>Moniteur</i> n° 347 du 13 décembre 1923), exige la constitution d'une documentation spéciale permettant de passer à l'exécution des transports de mobilisation, de concentration, etc. La somme de 30,000 francs prévue au 1° dudit litt. e est nécessaire à la constitution d'un premier jeu de graphiques. Ce poste, qui sera reproduit annuellement, pourra être réduit les années suivantes quand il suffira de pourvoir au remplacement de graphiques périmés. Les postes faisant l'objet des 2° et 3° du susdit littéra ne seront plus reproduits.
4,524,880 »	4,366,168 »	159,712 »	1,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT.	. . . fr.
7		Bibliothèque du Ministère de la Défense Nationale :		
		Alimentation de la Bibliothèque du Ministère de la Défense Nationale. Impression des règlements et instructions militaires. du Journal militaire officiel, du Bulletin d'information des officiers de réserve, des catalogues et des listes d'acquisition; menues dépenses. Acquisitions de publications pour les services de l'administration centrale. Alimentation en ouvrages des bibliothèques de garnison des officiers et de la troupe		
		Direction des informations militaires. — Personnel des services photographique et cinématographique de l'armée :		
	a.	Personnel :		
		1 Chef de laboratoire fr.	7,400	»
8		13 Techniciens	61,450	»
		1 Comptable	4,700	»
		13	73,550	»
	b.	Indemnité de résidence	9,120	»
	c.	Indemnité familiale	5,110	»
		TOTAL . . . fr.	87,780	»
		Direction des informations militaires. — Dépenses d'exploitation :		
	a.	Service photographique de l'armée. — Produits et matériel fr.	5,000	»
9	b.	Service cinématographique de l'armée. — Produits et matériel	78,000	»
	c.	Dépouillement de la presse	2,500	»
	d.	Service des cinémas militaires pour les troupes de l'armée d'occupation. — Produits et matériel	50,000	»
			A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,524,880 »	4,366,168 »	159,712 »	1,000 »	
395,000 »	395,000 »	»	»	
87,780 »	89,750 »	»	1,970 »	ART. 8. — Crédit mis en rapport avec les besoins prévus pour 1925, compte tenu de ce qu'un technicien, dont le traitement de disponibilité était compris, en 1924, au présent article, a été admis à la pension.
135,500 »	108,000 »	27,500 »	»	ART. 9. — Cette différence en plus provient de ce que tous les corps de troupe et écoles d'armes sont actuellement dotés d'un appareil cinématographique pour l'instruction du cadre et de la troupe, ce qui nécessite l'édition des films à 85 copies au lieu de 17 (litt. b). Par contre, le crédit prévu pour le service photographique de l'armée (litt. a) est réduit de 5,000 francs, cet organisme devenant l'auxiliaire du service cinématographique de l'armée pour l'instruction du cadre et de la troupe. Il y a également diminution de 500 francs du crédit prévu pour le service de dépouillement de la presse (litt. c), par suite de suppression de l'abonnement à certains journaux. On évalue à 70,000 francs la recette que procureront au Trésor, en 1925, les services photographique et cinématographique de l'armée et le service des cinémas militaires pour les troupes de l'armée d'occupation.
5,143,160 »	4,958,918 »	187,242 »	2,970 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT . . . fr	
		Institut cartographique militaire. — Personnel :			
a.		Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et salaires des ouvriers. fr. 1,534,994 71			
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements et salaires (maximum et minimum).	MONTANT		TOTAUX.
			des traitements et salaires.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	
	<i>Personnel administratif :</i>				
1	Sous-directeur	12,500 »	12,500 »	»	12,500 »
2	Commis-rédacteurs	4,900 » 3,976 »	8,876 »	»	8,876 »
2	Commis d'ordre	7,300 » 4,300 »	11,600 »	150 »	11,750 »
7	Employés non pourvus d'une nomina- tion, recrutés par suite d'extension de service	4,700 »	32,900 »	600 »	33,500 »
4	Dactylographes	4,300 » 4,000 »	16,600 »	450 »	17,050 »
2	Dactylographes temporaires	4,200 »	8,400 »	200 »	8,600 »
5	Huissiers	5,800 »	29,000 »	»	29,000 »
	<i>Fonctionnaires et employés :</i>				
6	Maîtres dessinateurs cartographes et lithographes	10,000 » 8,500 »	56,000 »	»	56,000 »
2	Maîtres-graveurs	9,500 »	19,000 »	»	19,000 »
54	Dessinateurs cartographes, graveurs et dessinateurs-lithographes	9,300 » 2,450 »	290,900 »	2,400 »	293,300 »
1	Chef de bureau de calcul	14,800 »	14,800 »	»	14,800 »
1	Sous-chef de bureau de calcul	9,500 »	9,500 »	»	9,500 »
1	Chef des ateliers de photographie	7,400 »	7,400 »	»	7,400 »
2	Photographes permanents	8,900 » 5,700 »	14,600 »	»	14,600 »
1	Relieur chef colleur	6,900 »	6,900 »	»	6,900 »
4	Imprimeurs permanents	9,000 » 7,800 »	33,820 »	»	33,820 »
1	Chef ponceur	6,220 »	6,220 »	»	6,220 »
96	A REPORTER . . . fr.				582,816 »
				A REPORTER . . . fr	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,143,160 »	4,958,918 »	187,242 »	2,970 »	
5,143,160 »	4,958,918 »	187,242 »	2,970 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT . . . fr.	
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements et salaires (maximum et minimum).	MONTANT		TOTAUX.
des traitements et salaires.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.						
		96	REPORT . . . fr.	»	»	»	582,816 »
		8	Topographes-reviseurs	6,800 » 6,400 »	52,800 »	400 »	53,200 »
		2	Topographes non pourvus d'une nomi- nation	6,400 » 6,000 »	12,400 »	200 »	12,600 »
		5	Collationneurs	5,300 » 4,900 »	25,700 »	»	25,700 »
		4	Calculateurs	6,200 » 2,250 »	16,600 »	»	16,600 »
			<i>Personnel civil militarisé :</i>				
		23	Agents	7,320 » 4,980 »	127,910 »	390 »	128,300 »
			<i>Militaires placés sans allocations militaires :</i>				
		1	Ouvrier de précision	6,999 60	6,999 60	»	6,999 60
		6	Ouvriers spécialisés	8,519 04 6,703 52	43,370 80	262 40	43,633 20
		3	Premiers ouvriers	6,364 80 6,242 40	18,972 »	61 20	19,033 20
		19	Ouvriers qualifiés	5,826 24 4,284 »	99,560 16	1,101 60	100,661 76
		3	Journaliers ou manœuvres spécialisés.	4,284 » 4,039 20	12,607 20	183 60	12,790 80
		3	Journaliers ou manœuvres non spécia- lisés	3,672 » 3,182 40	10,526 40	»	10,526 40
			<i>Personnel de l'imprimerie typographique :</i>				
		1	Directeur	10,300 »	10,300 »	»	10,300 »
			<i>BARÈME GOUVERNEMENTAL :</i>				
		6	Ouvriers qualifiés	5,875 20 4,896 »	32,191 80	244 20	32,436 »
		2	Journaliers ou manœuvres spécialisés.	4,161 60 3,549 60	7,711 20	122 40	7,833 60
		2	Journaliers ou manœuvres non spécia- lisés	3,427 20 3,304 80	6,732 »	»	6,732 »
		184	A REPORTER . . . fr				1,070,162 56
							A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
5,143,160 »	4,958,918 »	187,212 »	2,970 »	
1,807,500 »	1,733,800 »	73,700 »		<p>ART. 10. — La différence en plus provient des augmentations normales de traitement aux fonctionnaires et employés et de l'augmentation des salaires alloués aux ouvriers de l'imprimerie typographique qui sont régis par le barème régional, lequel est conditionné par l'index-number.</p> <p>La dérogation à la loi du 29 octobre 1846 organique de la Cour des Comptes n'est plus reproduite en 1925; cette disposition est devenue inutile en présence des mesures prises par l'arrêté royal du 7 mai 1924.</p>
6,950,660 »	6,692,718 »	260,912 »	2,970 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements et salaires (maximum et minimum).	MONTANT des traitements et salaires.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.
						REPORT. fr.
184			REPORT. fr.			1,070,162 56
			BARÈME RÉGIONAL :			
1			12,094 16	12,094 16	300 »	12,394 16
30			10,134 80 8,762 »	270,098 40	6,000 »	276,098 40
19			9,635 30 5,012 80	130,315 86	3,800 »	134,115 86
2			7,105 80 7,042 36	14,148 16	400 »	14,548 16
1			4,763 72	4,763 72	200 »	4,963 72
237			Imprévus pour fluctuations dans le personnel de l'imprimerie typographique			25,000 »
			A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)			5,288 15
			RSTB. fr.			1,531,994 71
b.			Indemnité de résidence			102,400 »
c.			Indemnité familiale			37,230 »
d.			Indemnités pour travaux sur le terrain			125,000 »
e.			Hautes paies pour décoration militaire (art. 4) et pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires			10,840 50
						1,807,465 21
			Soit, en chiffres ronds. fr.			1,807,500 »
			Institut cartographique militaire. — Matériel et acquisitions :			
a.			Achat d'instruments topographiques et géodésiques. Construction et entretien de signaux géodésiques fr.			68,000 »
b.			Imprimerie typographique			1,275 000 »
c.			Imprimerie lithographique			150,000 »
d.			Entretien des bâtiments et du mobilier			50,000 »
			TOTAL DU CHAPITRE I. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,950,660 »	6,692,718 »	260,912 »	2,970 »	
1,540,000 »	1,540,000 »	»	»	
8,490,660 »	8,232,718 »	260,912 »	2,970 »	
AUGMENTATION. . fr.		257,942 »		

ART. 11. — Les recettes à verser aux Voies et Moyens sont évaluées, pour 1925, à 2,000,000 de francs environ.

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE II.			
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.			
Traitements et indemnités des officiers; traitements, solde et accessoires des troupes :			
a.		Traitements et indemnités des officiers et assimilés fr.	81,370,100 »
b.		Traitements, solde et indemnités des militaires de rang subalterne	108,118,540 »
c.		Indemnités des aumôniers et des prêtres agréés	555,000 »
d.		Logement avec ou sans nourriture	500,000 »
e.		Service de l'administration :	
		1° Frais de bureau :	
		Indemnités fixes de bureau fr.	4,000,000 »
		Liquidation sur factures des dépenses de bureau des autorités ne bénéficiant pas d'indemnités fixes	200,000 »
		Chauffage des bureaux	625,000 »
		Éclairage des bureaux non installés dans des bâtiments militaires	40,000 »
		2° Dépenses diverses prévues par le règlement sur l'administration des corps de troupe	200,000 »
			2,035,000 »
f.		Service de l'instruction :	
		Enseignement dans les écoles fr.	50,000 »
		Cours particuliers, cours du soir, cours d'illettrés, cours de chant	80,000 »
		Indemnités pour prix de tir, etc.	103,000 »
		Instruction des pionniers, coût des chaînes métriques, fournitures de bureau d'ordre technique, etc.	30,000 »
		Achat de matériel didactique pour les corps et certaines écoles de l'armée. Dépenses d'ordre général et imprévues relatives à l'instruction	50,000 »
			313,000 »
g.		Service de la bibliothèque :	
		Dépenses d'administration fr.	17,500 »
		Chauffage des bibliothèques	20,500 »
			38,000 »
h.		Service de l'éducation physique :	
		Institut militaire d'éducation physique fr.	131,971 »
		Équipements et matériel d'éducation physique pour les corps, les établissements d'instruction et les camps	
		Entretien de ces équipements et du matériel	
		Frais d'organisation et de déplacement pour épreuves à l'intérieur des corps et des divisions et à l'étranger	445,000 »
		Frais d'administration résultant de la pratique de l'éducation physique	
		Frais d'enseignement de la natation	
			576,971 »
		A REPORTER fr.	193,506,611 »
		A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
196,504,339	184,245,183	12,259,156	»	<p>ART. 12. — La majoration provient, en ordre principal :</p> <p>1° De la création de l'indemnité dite « de service en Allemagne occupée ».</p> <p>2° Des augmentations normales de traitement et du passage dans la catégorie des appointés de 342 militaires de rang subalterne soldés, comptant trois années de service.</p> <p>3° De l'augmentation des effectifs moyens présents.</p> <p>4° De la création d'un corps d'officiers ingénieurs des fabrications militaires (loi du 8 mai 1924), en remplacement du cadre civil d'ingénieurs d'artillerie; les traitements de ce cadre étaient prévus antérieurement à l'article 22.</p>
196,504,339	184,245,183	12,259,156	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		REPORT . . . fr. 193,506,611 »
	i.	Service des écuries 30,000 »
	j.	Service de la musique 30,000 »
	k.	Dépenses relatives aux écoles des pupilles de l'armée 2,149,878 »
	l.	Dépenses relatives aux écoles d'armes 716,000 »
	m.	Dépenses relatives aux écoles du service de santé 47,350 »
	n.	Dépenses relatives à l'école des sous-lieutenants de réserve des services administratifs 7,500 »
	o.	Dépenses relatives à l'école des services automobiles 17,000 »
		TOTAL fr. 196,504,339 »
13		Rémunération de milice attribuée aux familles des volontaires de carrière non rengagés, engagés depuis l'armistice jusqu'au 14 août 1920 (Art. 27, 28 et 40 de l'arrêté royal du 31 août 1920 pris en exécution de la loi du 10 août 1920).
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.
		Nourriture et habillement des malades; entretien des établissements; services médico-chirurgical et pharmaceutique :
	a.	Frais d'hospitalisation des sous-officiers, caporaux et soldats; des invalides de guerre; des miliciens de la nouvelle levée ou des civils placés en observation respectivement par les bureaux de recrutement et les commissions provinciales de pensions militaires d'invalidité, etc. fr. 5,260,000 »
		Frais d'hospitalisation dans les hospices civils et asiles d'aliénés 50,000 »
		Frais d'hospitalisation au sanatorium pour tuberculeux à Montana (Suisse). 300,000 »
		TOTAL fr. 5,810,000 »
	b.	Frais d'inhumation et du culte dans les hôpitaux militaires fr. 60,000 »
	c.	Entretien locatif, eau, gaz, chauffage, etc. 1,870,000 »
	d.	Achat de matériel et d'objets de couchage, d'habillement, etc. 400,000 »
	e.	Services médico-chirurgical et pharmaceutique :
		1° Achat de médicaments, d'objets de pansements, de chirurgie, etc; soins donnés aux ayants droit par des médecins civils et militaires, médicaments fournis par des pharmaciens civils, achat d'appareils de prothèse, de carnets sanitaires, etc. fr. 3,645,000 »
		2° Cessions de médicaments et matériel médical à des organismes étrangers au service de santé de l'armée 3,000,000 »
		6,645 000 »
	f.	Gros entretien, constructions et améliorations, etc. des bâtiments 650,000 »
14	g.	Traitements des sœurs hospitalières; traitements et indemnités des infirmières; salaires et indemnités des ouvriers (civils militarisés et permanents, temporaires et militaires placés sans allocations militaires, ouvrières, etc.):
		Traitements et salaires :
		141 sœurs hospitalières fr. 423,000 »
		94 infirmières 522,000 »
		1 chef d'atelier 12,000 »
		3 contremaîtres 31,320 »
		100 ouvriers 405,000 »
		90 ouvrières 270,000 »
		429 1,663,320 »
		A déduire : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments (approximativement) 8,320 »
		RESTE fr. 1,655,000 »
		A REPORTER 1,655,000 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
196,504,339	184,245,183	12,259,156	»	
30,000	400 000	»	370,000	ART. 15. — Cette indemnité cessera d'être allouée dans le courant de l'exercice 1925.
196,534,339	184,645,183	12,259,156	370,000	La somme de 50,000 francs est jugée suffisante pour faire face aux dépenses prévues.
AUGMENTATION . . fr.		11,889,156		
17,267,500	14,710,000	2,557,500	»	ART. 14. — 1° Augmentation résultant du transfert :
				a) de l'article 13 du budget de 1924 . . fr. 2,141,000 »
				b) de l'article 64 du même budget 900,000 »
				TOTAL. . . fr. 5,041,000 »
				2° Une somme de 50,000 »
				est transférée à l'article 25 (litt. i).
				RESTE. . . fr. 2,994,000 »
				Malgré l'augmentation des effectifs moyens présents et une forte majoration des droits sur l'alcool, le présent article accuse une diminution réelle de 433,500 francs due, en ordre principal, à une réduction du personnel.
				Les dépenses de personnel du service des gaz de combat qui étaient imputées sur le présent article sont transférées à l'article 22, litt. j.
				On évalue à 3,000,000 de francs les recettes qui seront versées aux Voies et Moyens.
17,267,500	14,710,000	2,557,500	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO de l'article.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
			REPORT fr. 1,655,000 »
		Indemnité de résidence	77,500 »
		Indemnité familiale	48,000 »
		Indemnité spéciale de séjour à l'armée d'occupation et indemnité de service en Allemagne occupée	43,000 »
		Hautes paies pour décoration militaire (art. 4) et pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires	9,000 »
			4,832,500 »
(1)	»	Traitements des sœurs hospitalières; traitements et indemnités des infirmières; salaires et indemnités des ouvriers (civils militarisés et permanents, temporaires et militaires placés sans allocations militaires, ouvrières, etc) (<i>Pour mémoire</i>)	
		TOTAL DU CHAPITRE III.	fr
		CHAPITRE IV.	
		ACADÉMIE MILITAIRE.	
15	»	École militaire. — Personnel :	
		TABLEAU DU PERSONNEL.	
		A. — ÉTAT-MAJOR ET EMPLOYÉS DU SERVICE INTÉRIEUR :	
		1 ^o <i>Officiers</i> :	
		1 commandant et directeur des études fr.	3,000 »
		1 commandant en second	2,400 »
		1 officier supérieur adjoint à la direction des études	1,800 »
		1 instructeur	840 »
		4 instructeurs-adjoints	2,400 »
		6 inspecteurs des études	9,000 »
		1 secrétaire.	840 »
			20,280 »
		2 ^o <i>Employés civils</i> :	
		1 dessinateur	9,250 »
		6 préparateurs.	52,800 »
		1 archiviste.	4,300 »
		1 dactylographe	5,800 »
		2 économes	13,700 »
		1 chef de ménage	5,700 »
		2 dactylographes temporaires	8,900 »
		1 huissier messenger	5,290 »
			105,740 »
		3 ^o <i>Journaliers ou manœuvres non spécialisés</i> :	
		2 concierges	8,640 »
		2 aides cuisiniers	9,400 »
		3 buandiers	13,500 »
		31 hommes de peine	130,380 »
		1 téléphoniste	3,750 »
			165,370 »
		A REPORTER.	fr. 291,390 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	C ÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
17,267,500	14,710,000	2,557,500	»	
»	2,141,000	»	2,141,000	
17,267,500	16,851,000	2,537,500	2,141,000	
AUGMENTATION . . . fr.		416,500 »		

(¹) ART. 15 de 1924. — Afin de simplifier la comptabilité des établissements hospitaliers, qui sont exploités en régie, les dépenses prévues à l'article 15 de 1924, sont rattachées à l'article 14, où elles font l'objet d'un littéra distinct (litt. g¹).

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr
			REPORT . . . fr
Rep. 69			REPORT. fr. . . . 291,390 »
		<i>4° Journaliers ou manœuvres spécialisés :</i>	
		1 aide-électricien fr.	4,000 »
		4 chauffeurs	16,080 »
		2 chauffeurs temporaires	3,960 »
		1 concierge	4,680 »
		2 cuisiniers	10,365 »
		15 garçons de bureau, de laboratoire et plantons	71,340 »
		2 infirmiers	10,500 »
			<hr/> 120,925 »
		<i>5° Ouvriers qualifiés :</i>	
		1 chauffeur mécanicien	5,875 »
		3 électriciens	14,445 »
		2 menuisiers	9,670 »
		2 tourneurs mécaniciens	11,750 »
			<hr/> 41,740 »
		<i>6° Personnel féminin :</i>	
		1 lingère	2,925 »
			<hr/> 2,925 »
105		<i>B. — CORPS ENSEIGNANT :</i>	
		11 professeurs militaires	13,200 »
		15 professeurs civils	361,500 »
		25 répétiteurs militaires	15,000 »
		3 répétiteurs civils	29,100 »
		1 maître de langue anglaise (civil)	9,000 »
		1 maître de dessin (civil)	8,400 »
		1 premier maître d'équitation	1,020 »
		1 maître d'équitation	840 »
		2 maîtres adjoints d'équitation	1,200 »
		1 maître de langue allemande (militaire)	840 »
		12 chargés de cours (militaires)	10,080 »
		3 chargés de cours (civils)	7,000 »
			<hr/> 457,180 »
76		Bourses d'études	14,400 »
		Pension des élèves	245,000 »
		Indemnité aux membres du jury	18,000 »
		Indemnité de résidence	60,000 »
		Indemnité familiale	37,575 »
		Hautes-paies pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires	7,154 »
		Indemnités de déplacements	1,000 »
			<hr/> TOTAL. . . . fr. 1,297,289 »
		<i>A déduire :</i>	
		1/2 % pour médicaments (approximativement)	4,220 »
			<hr/> RESTE. . . . fr. 1,293,060 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	»	»	»	
1,293,060	1,292,900	160	»	<p>Art. 15. — Le crédit a été mis à hauteur des besoins prévus pour 1925.</p> <p>Les recettes à verser aux Voies et Moyens, pour les quotes-parts de pension à payer par les élèves de l'École militaire, sont évaluées, pour 1925, à 175,000 francs.</p>
1,293 060	1,292,900	160	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		École militaire. — Dépenses d'administration :	
16	a.	Chauffage et éclairage (y compris les locaux de l'École de Guerre) fr.	192,000 »
	b.	Achat et entretien du mobilier de l'établissement; entretien des bâtiments (y compris une somme de 26,500 francs en charge temporaire)	81,600 »
	c.	Achat de livres, appareils, instruments et modèles; dépenses diverses non prévues.	60,000 »
17	»	École de Guerre. — Personnel :	
		TABLEAU DU PERSONNEL :	
		<i>État-Major et Corps enseignant :</i>	
		1 commandant fr.	3,000 »
		1 commandant en second et professeur	2,400 »
		7 professeurs militaires.	8,400 »
		4 professeurs militaires suppléants	3,360 »
		6 chargés de cours militaires	5,040 »
		2 premiers maîtres d'équitation	480 »
		1 maître-adjoint d'équitation	240 »
		2 conférenciers militaires	500 »
		5 professeurs civils	29,000 »
		2 professeurs de langues de l'école Berlitz	6 000 »
		1 professeur civil admis à l'éméritat	2,000 »
		6 conférenciers	900 »
		1 officier secrétaire	840 »
			62,160 »
	39	<i>Service intérieur :</i>	
		1 aide-bibliothécaire fr.	7,300 »
		1 copiste-dessinateur	4,300 »
		1 huissier-messenger-garde consigne	6,165 »
		3 garçons de bureau.	15,660 »
		3 ouvriers qualifiés	16,140 »
		1 économe	616 66
		1 homme de peine	3,720 »
		1 préparateur du cours de sciences	500 »
		3 dactylographes.	13,300 »
			67,701 66
	45	Indemnité de résidence	7,420 »
		Indemnité familiale	4,015 »
		Indemnité pour frais de déplacement du personnel civil	1,850 »
			13,285 »
		TOTAL. fr.	143,146 66
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement).	266 66
		RESTE. fr.	142,880 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
1,293,060	1,292,900	160	»	
333,600	327,100	6,500	»	<p>Art. 16. — Augmentation nécessitée par le peinturage extérieur des bâtiments. Ces travaux, dont le coût est évalué à 26,500 francs, ont été ajournés en 1924. Ils sont portés en charge temporaire en 1925.</p> <p>La charge permanente est réduite de 20,000 francs du fait que le coût des fournitures classiques et trousseau est désormais à charge des élèves.</p>
142,880	146,790	»	3,910	<p>Art. 17. — Différence en moins provenant de la réduction du personnel et de la diminution du nombre de leçons données par les professeurs de langues de l'École Berlitz.</p>
1,769,540	1,766,790	6,660	3,940	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NOMBRE des articles.	LITTERE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
			REPORT. . . fr.
18	»	École de Guerre. — Dépenses d'administration : Achat de livres et d'instruments; service des autographies; achat et entretien du mobilier de l'établissement; entretien des bâtiments incombant aux occupants; dépenses imprévues . . . fr.	
19	»	Frais des cours à l'usage des candidats officiers des troupes des services d'intendance, d'administration du service de santé, du service de l'équipement, payeurs et d'intendance . . .	
	»	Musée royal de l'Armée. — Personnel :	
		TABLEAU DU PERSONNEL :	
		1 conservateur permanent fr.	46,500 »
		4 conservateurs-adjoints dont 2 en disponibilité	28,850 »
		1 secrétaire-économiste	4,750 »
		1 commis	4,300 »
		1 surveillant	4,000 »
		10 ouvriers.	48,000 »
		18	106,400 »
		Indemnité de résidence	10,560 »
		Indemnité familiale	9,200 »
		Musée royal de l'Armée. — Dépenses d'administration :	
	a.	Frais de bureau, impressions et papiers fr.	2,000 »
	b.	Entretien des locaux	3,000 »
	c.	Chauffage. Éclairage. Service des eaux	34,500 »
	d.	Entretien du mobilier et des collections	1,200 »
	e.	Achats pour collections : armes, tableaux, archives, livres, uniformes	7,000 »
	f.	Divers et imprévus : assurances contre l'incendie et le vol des collections mises en dépôt; correspondances, frais d'envoi, frais de déplacement et de mission	4,300 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
4,769,540	4,766,790	6,660	3,910	
24,000	24,000	»	»	
20,000	20,000	»	»	ART. 19. — Le libellé a été remanié pour plus de précision.
126,160	130,950	»	4,790	ART. 20. — Diminution provenant de la suppression d'un emploi de commis.
52,000	54,000	»	2,000	ART. 21. — Diminution résultant de la réduction des frais de chauffage.
1,991,700	1,995,740	6,660	10,700	
DIMINUTION . . . fr.		4,040		

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE V.						
ARMEMENT, CHARROI ET HARNACHEMENT DE L'ARMÉE.						
Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires, indemnités spéciales à certains militaires des établissements, services techniques et parcs d'artillerie :						
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTALS.	MONTANT de la dépense.	
a.	<i>Inspection des fabrications et administration centrale :</i>					
4	Agents d'artillerie fr.	10,000	»	40,000	»	
	Indemnité familiale	»	»	730	»	
	Indemnité de résidence	»	»	2,880	»	
					43,610 »	
b.	<i>Fonderie royale de canons :</i>					
1	Comptable d'artillerie	13 000	»	13,000	»	
13	Agents techniques	9,000	»	117,000	»	
11	Commis d'artillerie	8,000	»	88,000	»	
19	Employés temporaires	4,666	»	88,654	»	
16	Contremaîtres et chefs d'ateliers régionaux	»	23 58	116,916 48	»	
84	Ouvriers spécialisés et premiers ouvriers	»	22 50	578,340	»	
281	Ouvriers qualifiés	»	20 26	1,742,076 36	»	
193	Manœuvres spécialisés	»	16 43	980,378 10	»	
4	Demi-ouvriers et apprentis	»	8 11	9,926 64	»	
7	Journaliers non spécialisés	»	13 88	29,730 96	»	
1	Chimiste provisoire	7,200	»	7,200	»	
632						
	Indemnité de résidence	»	»	232,680	»	
	Indemnité familiale	»	»	110,960	»	
	Augmentations de salaires et indemnités de déplacement aux salariés	»	»	40,237 46	»	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	31,000	»	
					4,186,100 »	
	A REPORTER. fr.				4,929,710 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
	REPORT. fr.				4,229,710 »
<i>c. Arsenal de construction :</i>					
1	Ingenieur	17,600 »	»	17,600 »	
1	Gestionnaire.	14,300 »	»	14,300 »	
3	Agents techniques principaux	13,000 »	»	39,000 »	
9	Agents techniques	9,500 »	»	85,500 »	
2	Commis principaux de 1 ^{re} classe	11,000 »	»	22,000 »	
5	Commis principaux de 2 ^e classe	9,000 »	»	45,000 »	
7	Commis d'artillerie	5,000 »	»	35,000 »	
1	Portier	4,100 »	»	4,100 »	
3	Chefs d'atelier	»	27 »	24,786 »	
13	Contremaîtres	»	26 »	103,428 »	
68	Chefs d'équipe	»	24 »	499,440 »	
2	Ouvriers spécialistes	»	25 20	15,657 »	
65	Premiers ouvriers	»	20 »	397,800 »	
229	Ouvriers qualifiés	»	15 à 16	1,066,020 »	
127	Journaliers spécialisés.	»	14 »	544,068 »	
37	Journaliers	»	13 à 14	158,504 »	
573					
	Indemnité familiale	»	»	193,148 »	
	Indemnité de résidence.	»	»	281,050 »	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	25,000 »	
	Augmentations de salaires et indemnités de déplace- ment aux salariés.	»	»	45,100 »	
				3,616,501 »	
<i>d. Manufacture d'armes de l'État :</i>					
1	Comptable civil d'artillerie	14,300 »	»	14,300 »	
1	Commis principal de 1 ^{re} classe	11,600 »	»	11,600 »	
2					
A REPORTER fr.				25,900 »	7,846,211 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
	REPORT . . . fr.			25,900 »	7,846,211 »
1	Commis principal de 1 ^{re} classe . . .	10,000 »	»	10,000 »	
2	Commis principaux de 2 ^e classe . . .	8,500 »	»	17,000 »	
1	Commis	4,900 »	»	4,900 »	
1	Id.	2,576 »	»	2,576 »	
1	Id.	7,100 »	»	7,100 »	
1	Id.	4,500 »	»	4,500 »	
1	Agent technique principal.	12,400 »	»	12,400 »	
1	Id. id.	11,500 »	»	11,500 »	
1	Id. id.	10,500 »	»	10,500 »	
1	Id. id.	10,000 »	»	10,000 »	
1	Id. id.	10,000 »	»	10,000 »	
1	Id. id.	9,500 »	»	9,500 »	
2	Agents techniques principaux	9,000 »	»	18,000 »	
1	Agent technique	9,600 »	»	9,600 »	
1	Id.	8,800 »	»	8,800 »	
1	Id.	8,400 »	»	8,400 »	
7	Agents techniques	8,000 »	»	56,000 »	
5	Id.	7,600 »	»	38,000 »	
1	Portier	4,100 »	»	4,100 »	
14	Contremaîtres	»	25 60	109,670 40	
53	Chefs d'équipe	»	23 60	382,744 80	
2	Ouvriers de précision	»	23 20	14,198 40	
52	Premiers ouvriers	»	20 »	318,240 »	
173	Ouvriers qualifiés	»	16 80	899,640 »	
133	Journaliers spécialisés.	»	14 »	578,340 »	
10	Demi-ouvriers	»	9 60	29,376 »	
10	Apprentis	»	8 80	26,928 »	
484					
	Indemnité familiale.	»	»	124,080 »	
	Indemnité de résidence.	»	»	126,603 10	
	Primes de bon rendement.	»	»	350,538 80	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel mili- taire placé sans allocations militaires.	»	»	33,000 50	
	Augmentations de traitements et de salaires	»	»	72,308 »	
	Frais de déplacements et de missions	»	»	48,000 »	
					3,392,444 »
	A REPORTER . . . fr.				11,238,655 »

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
18,855,825 »	17,513,567 »	1,342,258 »	»	<p>ART. 22. — Le crédit est mis en rapport avec les besoins prévus pour 1925, compte tenu :</p> <p>1° De ce qu'ensuite des dispositions de la loi du 8 mai 1924 (<i>Moniteur</i> n° 135 du 14 dito), créant un corps d'officiers ingénieurs des fabrications militaires, en remplacement du cadre civil d'ingénieurs d'artillerie, les traitements et indemnités des ingénieurs passés dans le corps d'officiers sont prévus à l'article 12 ;</p> <p>2° De ce que le grand parc d'armée devra recruter un certain nombre d'ouvriers pour le grand dépôt de munitions d'Aertrycke qui sera sous peu en état d'exploitation ;</p> <p>3° De ce que les dépenses de personnel du service des gaz de combat, précédemment prévues à l'article 14, font actuellement l'objet du littéra j du présent article ;</p> <p>4° Du rattachement au présent article des salaires qui faisaient précédemment l'objet de l'article 63 de 1924.</p> <p>Le littéra h (nouveau) est prévu parce que le régiment des chars de combat dispose, actuellement, d'un gestionnaire. Les crédits de cet organisme étaient englobés précédemment dans ceux de la fonderie royale de canons.</p> <p>Le libellé de l'article a été complété pour plus de précision.</p>
18,855,825 »	17,513,567 »	1,342,258 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
REPORT. . . fr					
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
REPORT. . . fr.					
e. <i>Grand parc d'armée :</i>					
43	Commis	4,750 »	»	204 250 »	11,238,655 »
8	Dactylographes	4,600 »	»	36,800 »	
3	Contremaîtres	»	20 26	18,598 60	
42	Chefs d'équipe	»	19 20	246,758 40	
2	Premiers ouvriers	»	20 80	12,729 60	
40	Ouvriers qualifiés	»	16 50	201,960 »	
50	Manœuvres spécialisés.	»	12 70	194,310 »	
363	Manœuvres non spécialisés	»	11 50	1,277,397 »	
551					
	Indemnité pour salaire vital	»	»	15,000 »	
	Indemnité familiale.	»	»	203,670 »	
	Indemnité de de résidence.	»	»	227,980 »	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	38,000 »	
	Augmentations de salaires et indemnités de dépla- cement aux salariés	»	»	22,546 40	
2,700,000 »					
f. <i>Parcs de corps d'armée, parcs divisionnaires et parc du polygone de Brasschaet :</i>					
1	Concierge	4,320 »	»	4,320 »	
20	Chefs d'équipe	»	18 »	110,160 »	
12	Ouvriers qualifiés	»	14 »	51,408 »	
100	Manœuvres spécialisés.	»	14 »	428,400 »	
50	Manœuvres non spécialisés	»	12 »	183,600 »	
26	Sous-officiers et brigadiers de matériel (personnel sans allocations militaires)	»	22 »	174,240 »	
209					
	Indemnité familiale.	»	»	86,500 »	
	Indemnité de résidence	»	»	56,900 »	
A REPORTER . . . fr.					
				1,095,528 »	13,938,655 »
A REPORTER. . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
18,855,825 »	17,513,567 »	1,342,258 »	»	
18,855,825 »	17,513,567 »	1,342,258 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
			REPORT. . . . fr.	1,093,528 »	13,938,655 »
			Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	27,000 »	»
			Augmentations de salaires et indemnités de dépla- cement aux salariés	»	»	108,972 »	1,231,500 »
<i>g.</i>			<i>Ateliers de fabrication de munitions :</i>				
		4	Agents techniques principaux	10,200 »	»	40,800 »	
		6	Agents techniques	8,200 »	»	49,200 »	
		3	Commis principaux	10,000 »	»	30,000 »	
		24	Commis et employés	5,200 »	»	124,800 »	
		2	Concierges	5,000 »	»	10,000 »	
		4	Gardes	5,700 »	»	22,800 »	
		1	Dactylographe	5,200 »	»	5,200 »	
		10	Chefs d'atelier	»	28 80	88,127 60	
		22	Contremaitres	»	22 40	180,776 80	
		10	Chefs d'équipe	»	24 80	75,888 »	
		1	Armurier	»	24 »	7,344 »	
		117	Ouvriers qualifiés	»	17 60	630,115 20	
		17	Premiers ouvriers	»	23 60	122,767 20	
		298	Journaliers spécialisés	»	13 60	1,240,156 80	
		63	Journaliers non spécialisés	»	12 80	246,758 40	
		5	Demi-ouvriers	»	11 20	17,136 »	
		6	Apprentis	»	6 80	12,484 80	
			Indemnité familiale	»	»	314,490 »	
			Id. de résidence	»	»	138,250 »	
			<i>Commission d'inspection des poudres et explosifs de guerre :</i>				
		1	Agent technique	8,200 »	»	8,200 »	
		1	Commis principal	10,000 »	»	10,000 »	
		1	Ouvrier qualifié	»	17 60	5,385 60	
		4	Journaliers spécialisés	»	13 60	16,646 40	
		600					
			Indemnité familiale	»	»	3,710 »	
			Indemnité de résidence	»	»	1,750 »	
			Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	6,000 »	
			Augmentations de salaires et indemnités de dépla- cement aux salariés	»	»	41,883 20	3,420,370 »
			A REPORTER. . . . fr.	18,590,525 »
							A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
18,855,825 »	17,513,567 »	1,342,258 »	»	
18,855,825 »	17,513,567 »	1,342,258 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT fr.
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
	REPORT fr.	»	»	»	18,390,525 »
h.	<i>Régiment des chars de combat :</i>				
	Indemnités professionnelles au personnel spé- cialiste de la compagnie d'ouvriers	»	»	10,140 »	
	Indemnités professionnelles au personnel spé- cialiste du parc-atelier	»	»	25,680 »	35,820 »
i.	<i>Service technique du 1^{er} régiment d'artillerie d'armée (ancien groupe de projecteurs) :</i>				
	1 Agent technique principal	9,000 »	»	9,000 »	
	1 Agent technique	8,000 »	»	8,000 »	
	1 Contremaître	»	24 40	7,466 40	
	3 Ouvriers de précision	»	21 20	19,461 60	
	11 Premiers ouvriers	»	18 73	63,045 18	
	6 Ouvriers qualifiés	»	18 10	33,231 60	
	23				
	Indemnités pour travaux extraordinaires et sup- plémentaires	»	»	8,400 »	
	Indemnité familiale	»	»	10,585 »	
	Indemnité de résidence	»	»	14,000 »	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	10,550 »	
	Augmentations de salaires et indemnités de dépla- cement aux salariés	»	»	7,360 22	191,100 »
j.	<i>Service des gaz de combat :</i>				
	Traitements et indemnités au personnel civil du laboratoire et indemnité technique au per- sonnel militaire :				
	1 Chimiste (y compris l'indemnité pour tra- vaux dangereux).	18,100 »	»	18,100 »	
	2 Préparateurs (pour 6 mois)	5,500 »	»	5,500 »	
	3				
	Indemnité familiale	»	»	1,460 »	
	Indemnité de résidenc	»	»	1,320 »	
	Indemnité technique au personnel militaire pour travaux dangereux et insalubres	»	»	12,000 »	38,380 »
	TOTAL GÉNÉRAL fr.				18,855,825 »
					A REPORTER fr

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
18,855,825 »	17,513,567 »	1,342,258 »	»	
18,855,825 »	17,513,567 »	1,342,258 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . fr
			REPORT . fr
		Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements, services techniques et paires d'artillerie (y compris location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.) :	
	a.	<i>Fonderie Royale de canons</i>	
		Matériel d'artillerie, bouches à feu, matériel d'accompagnement, affûts, voitures blindées, matériel d'optique; armements et accessoires du matériel d'artillerie et d'accompagnement, etc. fr.	1,380,000 »
	b.	<i>Arsenal de construction :</i>	
		Charroi hippomobile, harnais, objets en cuivre, ferrures et objets de maréchalerie, ferblanterie, matériel de bureau de tir, matériel pour les commissions de remonte, etc.	7,238,000 »
	c.	<i>Manufacture d'armes de l'Etat :</i>	
		Armes portatives de tout genre avec rechanges, réparations, matériel de tir à la cible, appareils de pointage, etc.	1,363 000 »
23	d.	<i>Grand parc d'armée :</i>	
		Fournitures d'huiles, de graisses, etc., d'objets et matériel destinés aux unités et services de l'armée, éclairage et chauffage; acquisition et location de terrains, frais de douane et de transport, etc.	1,240,000 »
	e.	<i>Ateliers de fabrication de munitions :</i>	
		Matières nécessaires pour les ateliers de fabrication de munitions; travaux d'entretien des munitions d'instruction pour les corps de troupe, renouvellement annuel des charges de tir hors de service, etc.	13,513,250 »
	f.	Parcs de corps d'armée, parcs divisionnaires et parc du polygone de Brasschaet	113,300 »
	g.	Régiment des chars de combat	587,600 »
	h.	Service technique du 4 ^e régiment d'artillerie d'armée (ancien groupe de projecteurs)	100,000 »
	i.	Service des gaz de combat : entretien du laboratoire des gaz, acquisitions de matériel, chauffage et éclairage.	58,000 »
		A REPORTER	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
18,855,825	17,513,567	1,342,258	»	
25,563,150	26,344,850	»	781,700	<p>Art. 23. — Les crédits sont mis en rapport avec les besoins prévus pour 1925.</p> <p>Il est tenu compte, d'une part, de la suppression du littéra h de 1924 : « Machines et outillage des établissements d'artillerie » et, d'autre part, du rattachement, au présent article, des dépenses d'exploitation du service des gaz de combat précédemment portées à l'article 14.</p> <p>Le littéra g (nouveau) est prévu parce que le régiment des chars de combat dispose actuellement d'un gestionnaire. Les crédits de cet organisme étaient englobés précédemment dans ceux de la Fonderie Royale de canons.</p> <p>On évalue à 1,800,000 francs les recettes qui seront versées aux Voies et Moyens.</p>
44,418,975	43,858,417	1,342,258	781,700	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO LITTÉRA des articles.	des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
REPORT. . . . fr.						
Traitements, salaires et indemnités du personnel civil, appointé et salarié, et du personnel militaire placé sans allocations militaires des établissements du charroi automobile :						
Nombre d'agens.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire journalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.	
<i>a. Magasin d'approvisionnements du charroi automobile :</i>						
1	Agent technique fr.	8,000	»	8,000	»	
1	Commis principal	8,500	»	8,500	»	
1	Commis	4,900	»	4,900	»	
1	Commis	4,500	»	4,500	»	
1	Employé temporaire.	4,900	»	4,900	»	
1	Id.	4,850	»	4,850	»	
1	Id.	4,700	»	4,700	»	
1	Dactylographe	4,400	»	4,400	»	
1	Chef d'atelier	»	23 04	7,050 24		
1	Contremaître	»	22 08	6,756 48		
15	Ouvriers qualifiés	»	16 »	73,440 »		
6	Manœuvres spécialisés	»	13 60	24,969 60		
31						
	Indemnité de résidence	»	»	18,680	»	
	Indemnité familiale	»	»	14,600	»	
	Hautes paies pour décoration militaire (art. 4) et pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires	»	»	4,662 50		
	Majoration de salaires pour travaux insalubres	»	»	2,000	»	
	Frais de déplacement et de mission des salariés	»	»	501 18		
					197,410 »	
<i>b. Usine de réparations du charroi automobile :</i>						
3	Agents techniques principaux	9,500	»	28,500	»	
1	Agent technique	8,000	»	8,000	»	
4	A REPORTER. fr.			36,500	»	
					197,410 »	
A REPORTER fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,418,975	43,858,417	1,342,258	781,700	
1,173,430	1,045,493	127,937	»	<p>Art. 24. — La majoration est due :</p> <p>1° Au relèvement des traitements et salaires des ouvriers de l'usine de réparations du charroi automobile régis par le barème régional. (Cette augmentation a été de 15 % du mois d'août 1925 au mois d'août 1924).</p> <p>2° A la mise au point de la composition organique de la susdite usine, l'effectif existant ayant été reconnu insuffisant pour assurer l'entretien du matériel qui, d'ailleurs, va augmenter du chef de la reprise, par le Département de la Défense Nationale, du service de destruction des munitions.</p>
45,592,405	44,903,910	1,470,195	781,700	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire journalier moyen.	TOTALS.	MONTANT de la dépense.	
4	REPORT. fr.			36,500 »	197,410 »	
2	Agents techniques	7,600	»	15,200 »		
1	Commis d'artillerie	5,700	»	5,700 »		
1	Id.	5,300	»	5,300 »		
2	Id.	4,900	»	9,800 »		
1	Id.	4,500	»	4,500 »		
1	Dessinateur d'études	9,600	»	9,600 »		
1	Dessinateur	5,300	»	5,300 »		
1	Portier pointeur	6,600	»	6,600 »		
2	Contremaîtres	»	35 28	21,391 36		
7	Chefs d'équipe	»	32 »	68,544 »		
36	Ouvriers spécialistes	»	30 80	339,292 80		
20	Premiers ouvriers	»	25 76	157,651 72		
13	Ouvriers qualifiés	»	22 16	88,152 48		
7	Manœuvres spécialisés	»	18 48	39,584 16		
3	Manœuvres non spécialisés.	»	17 12	15,717 44		
3	Apprentis	»	14 »	12,852 »		
105						
	Indemnité de résidence	»	»	7,920 »		
	Indemnité familiale	»	»	3,290 »		
	Allocations familiales régionales aux salariés	»	»	12,760 »		
	Majoration de salaires pour travaux insalubres	»	»	9,664 04		
	Frais de déplacement et de mission des salariés	»	»	500 »		
	Personnel allemand employé à l'atelier de réparations du charroi automobile du corps de transports de l'armée d'occupation	»	»	100,000 »		
					976,020 »	
	TOTAL GÉNÉRAL fr.				1,173,430 »	
					A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
45,592,405	44,903,910	1,470,495	781,700	
45,592,405	44,903,910	1,470,495	781,700	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
			REPORT . . . fr.
		Approvisionnement de toute nature et frais généraux des établissements et services du charroi automobile :	
	a.	<i>Magasin d'approvisionnements du charroi automobile :</i>	
		Pièces de rechange, accessoires et matières premières pour autos, motos, vélos (y compris les objets et matières à acquérir directement par l'atelier de réparations du corps de transports de l'armée d'occupation). Pneus, bandages et chambres à air. Véhicules automobiles (autos et motos). Outillage spécial pour la commission d'expertise et de réception. Matières premières pour carrosseries, etc. Frais généraux (entretien des bâtiments, éclairage, chauffage, fournitures de bureau, reliement téléphonique, analyses diverses, consommation d'eau; gaz pour four d'essai, indemnité de caisse au gestionnaire, menues dépenses, etc.). Fournitures de bureau et charbon de forge pour l'atelier de réparations du corps de transports de l'armée d'occupation.	1,933,600 »
	b.	<i>Usine de réparations du charroi automobile :</i>	
25		Machines et outillage. Ingrédients spéciaux (mazout, huile semi-Diesel, huile de graissage, etc.). Cémentation de pièces dans les usines civiles. Matières premières pour pièces de rechange pour le corps des chars de combat. Matières premières pour réparation des autos, motos et vélos. Pièces de rechange et accessoires, etc. Frais généraux (entretien des bâtiments, chauffage, éclairage, charbon de forge, loyer d'un terrain, fournitures de bureau. Consommation d'eau, reliement téléphonique, bibliothèque technique, indemnité de caisse du gestionnaire, menues dépenses, etc.)	280,400 »
	c.	<i>1^{re} et 2^e compagnies automobiles d'armée. Parc de la division d'artillerie d'armée. École des services automobiles :</i>	
		Frais généraux relatifs à l'exploitation technique (charbon de forge et de chauffage, fournitures de bureau, reliement téléphonique, force motrice, indemnité de caisse aux gestionnaires, menues dépenses, etc.). Bibliothèque technique de l'École des services automobiles	45,000 »
	d.	Essence pour automobiles, moteurs fixes, etc., de l'armée (à l'exclusion de l'essence d'aviation); pétrole pour les services automobiles.	1,860,000 »
	e.	Frais d'études et d'essais pour la recherche d'un carburant national.	7,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.	
		CHAPITRE VI.	
		BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS MILITAIRES.	
		Bâtiments et constructions militaires. — Personnel civil des bâtiments et constructions militaires et du domaine militaire de l'État :	
	a.	<i>Traitements des agents civils permanents :</i>	
		83 adjoints techniques fr.	814,800 »
		13 id. électriciens	93,600 »
		4 id. des plantations	31,200 »
		18 id. administratifs chefs de bureau	161,700 »
		70 id. administratifs, commis et dactylographes	421,100 »
		8 id. administratifs, gestionnaires	71,500 »
		26 dessinateurs	173,800 »
		124 surveillants	779,900 »
		13 surveillants électriciens	71,900 »
		4 surveillants des plantations	23,600 »
		363	2,643,100 »
	b.	<i>Traitements des agents permanents détachés :</i>	
		1 ^o A l'Administration centrale :	
		5 adjoints techniques fr.	56,900 »
		14 adjoints administratifs	105,700 »
		2 dessinateurs	16,500 »
		21	
		2 ^o Aux directions des régions fortifiées :	
		2 dessinateurs	15,300 »
		2	194,400 »
		A REPORTER. . . . fr.	2,837,500 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
45,592,405	44,903,910	1,470,495	781,700	
4,126,500	3,586,700	539,800	»	<p>ART. 25. — La majoration provient :</p> <p>1° De la nécessité de faire des achats plus importants de matières et pièces de rechange, par suite de l'épuisement des stocks provenant des ateliers du Havre;</p> <p>2° De l'augmentation du prix des matières premières (15 % en général, 50 % pour les pneus);</p> <p>3° De la nécessité de remplacer un certain nombre de véhicules-usés, aucun achat n'ayant été fait dans les cinq dernières années;</p> <p>4° De la charge complémentaire qu'occasionne, au Département de la Défense Nationale, la reprise du service de destruction des munitions.</p> <p>On évalue à 500,000 francs les recettes qui seront versées aux Voies et Moyens.</p>
49,718,905	48,490,610	2,009,995	781,700	
AUGMENTATION . fr.		1,228,295		

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . . fr. 2,837,500 »	
26	c	Rémunération des ingénieurs temporaires assurant leur collaboration au Service des bâtiments et constructions militaires (9 ingénieurs et 13 officiers pensionnés)	250,000 »	
	d	Salaires des employés temporaires utilisés pour les travaux les plus importants à charge du Budget extraordinaire (45 employés temporaires)	258,900 »	
	e	Salaires des ouvriers utilisés dans les services généraux des Directions des bâtiments et constructions militaires et des camps de Beverloo, de Brasschaet et d'Elsenborn (installations électriques, chaufferies, service d'incendie, service des plantations, de la voirie, de l'enlèvement des immondices, etc.) :		
		41 électriciens fr.	60,720 »	
		16 mécaniciens, machinistes et chauffeurs	84,480 »	
		16 ouvriers des plantations et égoutiers	77 000 »	
		17 cantonniers et éclusiers	81,600 »	
		9 magasiniers	40,500 »	
		12 garçons de bureau et concierges	50,400 »	
			<hr/>	
		81	394,700 »	
		f	Traitements et salaires des agents permanents et temporaires du tir national et des stands de tir :	
			1 directeur fr.	7,200 »
			16 agents permanents	73,800 »
			9 gardiens temporaires	43,000 »
			<hr/>	
		26	124,000 »	
	g	Rémunération du Directeur du service des sites de guerre	9,600 »	
	h	Traitements des agents en disponibilité	57,875 »	
	i	Indemnité de résidence	227,820 »	
	j	Indemnité familiale	228,485 »	
	k	Indemnités pour travaux extraordinaires, supplémentaires ou spéciaux	35 000 »	
	l	Indemnités de déplacement du personnel temporaire	35,000 »	
	m	Dépenses pour le service des bureaux (fournitures, imprimés, matériel de dessin, machines à écrire, chauffage, nettoyage, téléphones, frais postaux, etc.)	180,000 »	
			<hr/>	
			4,638,180 »	
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)	17,380 »	
			<hr/>	
		RESTE fr.	4,620,800 »	
		Service des bâtiments et constructions militaires. — Bâtiments à l'usage des services de troupe :		
27	a	Entretien des bâtiments militaires par les occupants (services de troupe) : entretien locatif, consommation d'eau, éclairage, service de vidange, etc. fr.	2,900,000 »	
	b	Gros entretien, réparations et renouvellement aux bâtiments militaires et aux ouvrages de fortification et mixtes; constructions et améliorations, achats d'immeubles, expropriations, travaux de défrichement et de plantations, acquisitions de matériel et de matériaux pour le service des bâtiments et constructions militaires, aménagement de plaines de sport, etc.; frais de transport pour les déplacements nécessités par l'étude et la surveillance des travaux	6,500,000 »	
	c	Achat, renouvellement et entretien d'objets mobiliers, d'appareils et engins de gymnastique	800 000 »	
	d	Location de bâtiments et de terrains pour les services de troupe	90,000 »	
	e	Participation dans les frais des stands communaux; subventions ou cotisations à certaines organisations techniques	150,000 »	
			<hr/>	
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
4,620,800	4,622,545	»	1,745	Art. 26. — Le crédit a été mis en rapport avec les besoins prévus pour 1925.
10,440,000	8,850,000	1,590,000	»	Art. 27. — Cette majoration est due : 1° Au fait que de gros travaux d'entretien et de peinturages extérieurs s'imposent cette année, ainsi que des achats ou renouvellements de mobilier; ces dépenses ont été postposées en 1924; 2° A l'augmentation du coût des matières premières et de la main-d'œuvre.
15,060,800	13,472,545	1,590,000	1,745	On évalue à 10.000 francs les recettes (Produits du tir national et des stands) qui seront versées aux Voies et Moyens.
AUGMENTATION . fr.		1,588,255		

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

N° des articles.	LITTERA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE VII.					
SERVICES TECHNIQUES DU GÉNIE.					
Services techniques du génie. — Personnel :					
Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel mili- taire placé sans allocations militaires :					
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
<i>a. Bataillon de pontonniers :</i>					
1	Mécanicien de remorqueur	5,200	»	5,200	»
2	Chefs d'équipe	»	24 84	15,202	08
2	Premiers ouvriers	»	24 48	12,962	16
3	Ouvriers qualifiés	»	19 98	18,344	64
8					
	Indemnité familiale	»	»	2,920	»
	Indemnité de résidence	»	»	5,040	»
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décora- tion militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	1,095	»
	Augmentations de salaires et indemnités de dépla- cement aux salariés	»	»	1,239	12
					62,000
<i>b. Régiment des troupes de transmission :</i>					
1	Agent technique (1 ^{re} catégorie)	12,000	»	12,000	»
3	Commis d'artillerie	8,000	»	24,000	»
2	Chefs d'atelier	»	27 36	16,744	32
3	Contremaîtres	»	25 68	23,574	24
1	Chef d'équipe	»	23 52	7,197	12
41	Premiers ouvriers	»	21 48	269,488	08
44	Ouvriers qualifiés	»	17 52	235,889	28
2	Journaliers ou manœuvres spécialisés	»	14 16	8,665	92
97					
	Indemnité familiale	»	»	21,900	»
	Indemnité de résidence	»	»	26,280	»
	À REPORTER. . . fr.			645,738	96
					62,000

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTALS.	MONTANT. de la dépense.	
	REPORT. . . . fr.			645,738 96	62,000 »	
	Augmentations de salaires et indemnités de déplacement aux salariés	»	»	4,261 04	650,000 »	
c.	<i>Régiment de chemin de fer :</i>					
	1 Machiniste-instructeur des chemins de fer de l'État	8,600 »	»	8,600 »		
	1 Instructeur du cours de signalisation (indemnités).	1,200 »	»	1,200 »		
	1 Agent technique.	9,000 »	»	9,000 »		
	3					
	Primes et indemnités de mission	»	»	5,155 »		
	Indemnité familiale.	»	»	1,825 »		
	Indemnité de résidence.	»	»	1,440 »		
					27,220 »	
d.	<i>Parc du génie d'armée :</i>					
	1 Agent technique.	8,000 »	»	8,000 »		
	6 Commis d'artillerie ou employés temporaires	4,700 »	»	28,200 »		
	2 Gardiens des forts de Fléron et de Liers	3,285 »	»	6,570 »		
	20 Ouvriers qualifiés	»	17 60	107,712 »		
	2 Contremaitres d'atelier	»	22 80	13,953 60		
	2 Chefs d'équipe	»	14 80	9,057 60		
	4 Chefs d'équipe (durant 6 mois)	»	14 80	8,880 »		
	1 Chef d'équipe (durant 11 mois)	»	14 80	4,144 »		
	38					
	A REPORTER. . . . fr.			186,517 20	739,220 »	
					A REPORTER . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,104,720 »	874,208 »	227,512 »	»	<p>ART. 20. — La différence en plus provient :</p> <p>1° Des augmentations normales des traitements et salaires ;</p> <p>2° De la création d'un service technique pour le régiment des troupes de transmission résultant de la réunion des ateliers du bataillon de télégraphistes à ceux du bataillon de radiotélégraphistes ;</p> <p>3° De la nécessité de recruter un plus grand nombre d'ouvriers civils pour ne pas distraire des soldats d'une partie de la période d'instruction ;</p> <p>4° De la création de deux emplois d'agent technique, l'un pour le régiment des troupes de transmission, l'autre pour le régiment de chemin de fer.</p>
4,104,720 »	874,208 »	227,512 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925

NOMBRE des articles	LITTE RA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
						REPORT . . . fr.	
38			REPORT. . . fr.			186,517,20	739,220 »
6			Manœuvres spécialisés.	»	13 20	24,235 20	
3			Manœuvres spécialisés (durant 6 mois)	»	14 80	6,926 40	
4			Manœuvre spécialisé (durant 1 mois)	»	14 80	370 »	
9			Manœuvres non spécialisés	»	11 20	30,844 80	
2			Id. (durant 5 mois).	»	10 80	2,700 »	
9			Id. (durant 6 mois).	»	10 80	14,580 »	
2			Id. (durant 9 mois).	»	10 80	4,860 »	
7			Id. (durant 11 mois).	»	10 80	21,168 »	
77							
			Indemnité familiale	»	»	90,697 »	
			Indemnité de résidence	»	»	36,890 »	
			Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	11,198 40	
			Augmentations de salaires et indemnités de déplacement aux salariés.	»	»	1,513 »	
							362,500 »
			TOTAL GÉNÉRAL . . . fr.				4,101,720 »
			Services techniques du génie. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux (y compris : location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.) :				
a.			Bataillon de Pontonniers				61,000 »
b.			Régiment des troupes de transmission :				
			Matériels téléphonique et télégraphique; matériel de signalisation; matériel de radio-télégraphistes; matériel colombophile, etc.				1,581,500 »
c.			Régiment de chemin de fer (y compris l'entretien des voies ferrées stratégiques, des quais et raccordements militaires ainsi que des rampes d'embarquement)				598,685 »
d.			Parc du génie d'armée :				
			Polygones du génie de corps d'armée, de la division légère et des écoles du génie				520,000 »
			TOTAL DU CHAPITRE VII . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,101,720	874,208	227,512	»	
2,761,185	2,311,000	450,185	»	
3,862,905	3,185,208	677,697	»	
AUGMENTATION. . fr.		677,697		

ART. 29. — Cette majoration résulte en ordre principal :

- 1° Du renchérissement des matières premières évalué à 15 % et de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre;
- 2° Des dépenses pour renouvellement qui n'ont pu être effectuées en 1924, notamment en ce qui concerne le matériel de télégraphie sans fil pour aviation.

On évalue à 150,000 francs les recettes qui seront versées aux Voies et Moyens.

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
AÉRONAUTIQUE.		
Aéronautique militaire. — Personnel :		
30	a.	Cadre navigant. Indemnités et primes aéronautiques fr. 1,300,000 »
	b.	Cadre spécialiste. Indemnités professionnelles et droits acquis 400,000 »
	c.	Frais de séjour et de déplacements pour missions aéronautiques 35,000 »
	d.	Salaires des ouvriers civils et temporaires (15 agents en moyenne) 75,000 »
Aéronautique militaire. — Approvisionnements de toute nature, frais généraux et écoles civiles :		
31	a.	Entretien du matériel aéronautique en service fr. 4,900,000 »
	b.	Achat du matériel aéronautique de renouvellement périodique 8,850,000 »
	c.	Rechanges, approvisionnements et combustibles 4,900,000 »
	d.	Frais généraux divers et entretien des installations aéronautiques 230,000 »
	e.	Écoles civiles d'aviation (primes pour la formation des élèves pilotes militaires). . . . 1,500,000 »
Administration de l'aéronautique. — Personnel :		
32	a.	Service technique de l'aéronautique :
		1 directeur fr. 17,800 »
		5 chefs de section 62,000 »
		5 chefs de travaux 40,000 »
		4 dessinateurs-calculateurs-opérateurs 28,500 »
		2 aides dessinateurs. 10,000 »
		1 comptable 5,000 »
		1 dactylographe 5,000 »
		15 ouvriers. 99,000 »
		4 manœuvres. 18,000 »
		2 nettoyeuses. 4,500 »
		1 planton-messenger. 5,000 »
		2 ingénieurs spécialistes temporaires 19,200 »
		43
		Indemnité familiale 14,000 »
	Indemnité de résidence 13,000 »	
		<u>341,000 »</u>
		A REPORTER. . . fr. 341,000 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,810,000	1,120,000	690,000	»	ART. 50. — Majoration résultant de l'augmentation du personnel navigant et de ses indemnités aéronautiques. Il est tenu compte d'une diminution du nombre d'ouvriers civils.
20,400,000	17,700,000	2,700,000	»	ART. 31. — Cette majoration est due : 1° Au fait que ces dépenses ajournées en 1924 seront reprises cette année; 2° A l'augmentation du personnel navigant et à celle du coût des approvisionnements; 3° A l'augmentation du nombre de pilotes à former. On évalue à 600,000 francs les recettes à verser aux Voies et Moyens.
866,390	795,590	70,800	»	ART. 32. — La majoration provient : 1° De l'augmentation du personnel due à l'extension du service technique et à la garde des installations de ce service; 2° Des augmentations normales des traitements et salaires.
23,076,390	19,615,590	3,460,800	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr. 344,000 »
	b.	Personnel du réseau aérien :	
		3 chefs d'aérodrome de 2 ^e classe à 7,700 francs fr.	23,100 »
		2 chefs d'aérodrome de 3 ^e classe à 6,500 francs	13,000 »
		15 commis contrôleurs (à fr. 2.30 à l'heure en moyenne)	86,100 »
		15 radiotélégraphistes (à fr. 2.30 à l'heure en moyenne)	86,100 »
		17 ouvriers (à fr. 2.00 à l'heure en moyenne)	84,800 »
		34 manœuvres et gardiens (à fr. 1.50 à l'heure en moyenne)	127,290 »
		86	
		Indemnité aux experts de l'aéronautique civile	5,000 »
		Indemnité de résidence	45,000 »
		Indemnité familiale	30,000 »
			500,390 »
	c.	Frais de déplacement, de représentation et de mission, intéressant exclusivement le service de l'aéronautique civile :	
		1 ^o Indemnités de déplacement des officiers et assimilés ainsi que des fonctionnaires et employés civils faisant partie du personnel de l'aéronautique civile et des délégués de l'Etat aux Commissions internationales aéronautiques. fr.	17,000 »
		2 ^o Frais de représentation et de missions spéciales des officiers attachés à l'aéronautique civile	8,000 »
			25,000 »
		TOTAL fr.	866,390 »
		Administration de l'aéronautique. — Matériel, approvisionnements, primes, subsides, travaux d'aménagement :	
	a.	Organisation des lignes aériennes fr.	920,000 »
	b.	Part d'intervention de l'Etat dans le déficit éventuel de la Société anonyme belge d'exploitation de la navigation aérienne	3,100,000 »
	c.	Vulgarisation de l'aéronautique	200,000 »
	d.	Services techniques	855,000 »
	e.	Subventions à allouer, par le Ministre, pour participation à des essais et concours aéronautiques; encouragements à l'industrie aéronautique, aux inventeurs, etc. Intervention dans les frais d'organisation et de fonctionnement de la Commission internationale de navigation aérienne. Bibliographie. Cartographie	200,000 »
	f.	Subsides accordés par le Ministre à titre de vulgarisation aux écoles civiles de l'aviation	300,000 »
	g.	Comité consultatif d'aéronautique	2,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
23,076,390	19,615,590	3,460,800	»	
5,577,000	4,997,000	580,000	»	<p>ART. 33. — Cette différence en plus est due : -</p> <p>1° A l'entretien d'installations nécessaires à la mise en exploitation des aérodromes de Bruxelles et d'Anvers;</p> <p>2° A l'entretien des voies d'accès aux nouvelles installations de l'aérodrome de Bruxelles;</p> <p>3° A l'extension des services techniques : création de la section des essais en vol et nouveaux grèments du tunnel de 2 mètres de diamètre, etc.</p> <p>On évalue à 150,000 francs les recettes à verser aux Voies et Moyens.</p>
28,653,390	24,612,590	4,040,800	»	
AUGMENTATION . . fr.		4,040,800		

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE IX.			
NOURRITURE DES TROUPES. — FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
Nourriture des troupes — Fourrages :			
a.		Pain ou biscuits fr.	11,791,132 14
b.		Viande	21,927,823 95
c.		Petits vivres (café, sucre, sel, etc.)	5,178,495 90
d.		Indemnité de nourriture et de ménage	22,206,636 50
e.		Fourrages	30,983,098 »
		TOTAL fr.	92,087,186 49
		A ajouter :	
f.		Nourriture des pupilles non militaires	696,150 »
			92,783,336 49
		A déduire :	
		Pour les hommes en petite permission ou à l'hôpital	3,670,065 37
		RESTE fr.	89,113,271 12
g.		Entretien et amélioration des bâtiments et services d'exploitation	782,341 37
34	h.	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil :	
		36 ouvriers civils militarisés fr.	157,454 50
		338 militaires placés sans allocations militaires	1,376,878 50
		2 ouvriers	7,038 »
		376	1,541,371 »
		A déduire :	
		1/2 % pour médicaments (approximativement)	7,706 85
		RESTE fr.	1,533,664 15
		Indemnité de résidence	183,060 »
		Indemnité familiale	140,406 »
		Haute paie pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires	70,375 10
			1,927,205 25
i.		Frais occasionnés par l'école pour cuisiniers militaires	16,200 »
			91,839,017 74
		Soit, en chiffres ronds fr.	91,839,000 »
		A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDIT demandé pour l'exercice 1925.	CRÉDIT alloué pour l'exercice 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.																																																																																																																																																									
		augmentation.	diminution.																																																																																																																																																										
				Art. 34.																																																																																																																																																									
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">HOMMES.</th> <th colspan="3">RATIONS.</th> <th rowspan="2">DÉPENSES.</th> </tr> <tr> <th>Nombre.</th> <th>Grammes.</th> <th>Prix.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Pain.</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">58,353</td> <td>22,500</td> <td>7,627,500</td> <td>750 0.60</td> <td>4,576,500 »</td> </tr> <tr> <td>35,853</td> <td>12,154,167</td> <td>600 0.48</td> <td>5,834,000 16</td> </tr> <tr> <td>58,353</td> <td></td> <td>1,517,178</td> <td>Biscuits.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>500 0.91</td> <td>1,380,631 98</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Litt. a. . . fr.</td> <td>11,791,132 14</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Viande.</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">58,353</td> <td>22,500</td> <td>8,212,500</td> <td>400 1.22</td> <td>10,019,250 »</td> </tr> <tr> <td>35,853</td> <td>13,086,345</td> <td>300 0.91</td> <td>11,908,573 95</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Litt. b. . . fr.</td> <td>21,927,823 95</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Petits vivres.</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">58,353</td> <td>22,500</td> <td>8,212,500</td> <td>Armée d'occupation 0.28</td> <td>2,299,500 »</td> </tr> <tr> <td>35,853</td> <td>13,086,345</td> <td>Belgique . . . 0.22</td> <td>2,878,995 90</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Litt. c. . . fr.</td> <td>5,178,495 90</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Indemnité de ménage.</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="4">58,353</td> <td>22,100</td> <td>8,066,500</td> <td>Armée d'occupation (Caporaux 0.75</td> <td>6,049,875 »</td> </tr> <tr> <td>34,457</td> <td>12,576,805</td> <td>Belgique . . . soldats. 0.60</td> <td>7,546,083 »</td> </tr> <tr> <td>400</td> <td>146,000</td> <td>Armée d'occupation (Sous- 1.15</td> <td>167,900 »</td> </tr> <tr> <td>1,396</td> <td>509,540</td> <td>Belgique . . . officiers. 1 »</td> <td>509,540 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Indemnité de nourriture.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,500</td> <td>547,500; par jour : fr. 4.50</td> <td></td> <td>2,463,750 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Indemnité représentative de vivres.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">8,190</td> <td>6,190</td> <td>2,259,350; caporaux et soldats, par jour : fr. 2.21</td> <td></td> <td>4,993,163 50</td> </tr> <tr> <td>500</td> <td>182,500; sous-officiers, par jour : fr. 2.61</td> <td></td> <td>476,325 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Litt. d. . . fr.</td> <td>22,206,636 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Fourrages.</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="4">14,893 chevaux.</td> <td></td> <td>8,081 chevaux de selle (officiers et troupes), la ration : fr. 5.53</td> <td></td> <td>16,311,094 45</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5,603 chevaux de trait ordinaire, la ration : fr. 5.68</td> <td></td> <td>11,616,139 60</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,209 chevaux de trait fort, la ration : fr. 6.47</td> <td></td> <td>2,855,113 95</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Supplément de 1/3 k° d'avoine et 1/2 k° de foin par jour, alloué à 1,000 chevaux, à fr. 0.55</td> <td></td> <td>200,750 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Litt. e. . . fr.</td> <td>30,983,098 »</td> </tr> </tbody> </table>	HOMMES.	RATIONS.			DÉPENSES.	Nombre.	Grammes.	Prix.				Pain.		58,353	22,500	7,627,500	750 0.60	4,576,500 »	35,853	12,154,167	600 0.48	5,834,000 16	58,353		1,517,178	Biscuits.					500 0.91	1,380,631 98				Litt. a. . . fr.	11,791,132 14				Viande.		58,353	22,500	8,212,500	400 1.22	10,019,250 »	35,853	13,086,345	300 0.91	11,908,573 95				Litt. b. . . fr.	21,927,823 95				Petits vivres.		58,353	22,500	8,212,500	Armée d'occupation 0.28	2,299,500 »	35,853	13,086,345	Belgique . . . 0.22	2,878,995 90				Litt. c. . . fr.	5,178,495 90				Indemnité de ménage.		58,353	22,100	8,066,500	Armée d'occupation (Caporaux 0.75	6,049,875 »	34,457	12,576,805	Belgique . . . soldats. 0.60	7,546,083 »	400	146,000	Armée d'occupation (Sous- 1.15	167,900 »	1,396	509,540	Belgique . . . officiers. 1 »	509,540 »				Indemnité de nourriture.			1,500	547,500; par jour : fr. 4.50		2,463,750 »			Indemnité représentative de vivres.			8,190	6,190	2,259,350; caporaux et soldats, par jour : fr. 2.21		4,993,163 50	500	182,500; sous-officiers, par jour : fr. 2.61		476,325 »				Litt. d. . . fr.	22,206,636 50				Fourrages.		14,893 chevaux.		8,081 chevaux de selle (officiers et troupes), la ration : fr. 5.53		16,311,094 45		5,603 chevaux de trait ordinaire, la ration : fr. 5.68		11,616,139 60		1,209 chevaux de trait fort, la ration : fr. 6.47		2,855,113 95		Supplément de 1/3 k° d'avoine et 1/2 k° de foin par jour, alloué à 1,000 chevaux, à fr. 0.55		200,750 »				Litt. e. . . fr.	30,983,098 »
HOMMES.	RATIONS.			DÉPENSES.																																																																																																																																																									
	Nombre.	Grammes.	Prix.																																																																																																																																																										
			Pain.																																																																																																																																																										
58,353	22,500	7,627,500	750 0.60	4,576,500 »																																																																																																																																																									
	35,853	12,154,167	600 0.48	5,834,000 16																																																																																																																																																									
58,353		1,517,178	Biscuits.																																																																																																																																																										
			500 0.91	1,380,631 98																																																																																																																																																									
			Litt. a. . . fr.	11,791,132 14																																																																																																																																																									
			Viande.																																																																																																																																																										
58,353	22,500	8,212,500	400 1.22	10,019,250 »																																																																																																																																																									
	35,853	13,086,345	300 0.91	11,908,573 95																																																																																																																																																									
			Litt. b. . . fr.	21,927,823 95																																																																																																																																																									
			Petits vivres.																																																																																																																																																										
58,353	22,500	8,212,500	Armée d'occupation 0.28	2,299,500 »																																																																																																																																																									
	35,853	13,086,345	Belgique . . . 0.22	2,878,995 90																																																																																																																																																									
			Litt. c. . . fr.	5,178,495 90																																																																																																																																																									
			Indemnité de ménage.																																																																																																																																																										
58,353	22,100	8,066,500	Armée d'occupation (Caporaux 0.75	6,049,875 »																																																																																																																																																									
	34,457	12,576,805	Belgique . . . soldats. 0.60	7,546,083 »																																																																																																																																																									
	400	146,000	Armée d'occupation (Sous- 1.15	167,900 »																																																																																																																																																									
	1,396	509,540	Belgique . . . officiers. 1 »	509,540 »																																																																																																																																																									
			Indemnité de nourriture.																																																																																																																																																										
	1,500	547,500; par jour : fr. 4.50		2,463,750 »																																																																																																																																																									
		Indemnité représentative de vivres.																																																																																																																																																											
8,190	6,190	2,259,350; caporaux et soldats, par jour : fr. 2.21		4,993,163 50																																																																																																																																																									
	500	182,500; sous-officiers, par jour : fr. 2.61		476,325 »																																																																																																																																																									
			Litt. d. . . fr.	22,206,636 50																																																																																																																																																									
			Fourrages.																																																																																																																																																										
14,893 chevaux.		8,081 chevaux de selle (officiers et troupes), la ration : fr. 5.53		16,311,094 45																																																																																																																																																									
		5,603 chevaux de trait ordinaire, la ration : fr. 5.68		11,616,139 60																																																																																																																																																									
		1,209 chevaux de trait fort, la ration : fr. 6.47		2,855,113 95																																																																																																																																																									
		Supplément de 1/3 k° d'avoine et 1/2 k° de foin par jour, alloué à 1,000 chevaux, à fr. 0.55		200,750 »																																																																																																																																																									
			Litt. e. . . fr.	30,983,098 »																																																																																																																																																									
91,839,000	93,599,200	»	1,760,200																																																																																																																																																										
91,839,000	93,599,200	»	1,760,200	<p>ART. 34. — Malgré une augmentation des effectifs de 7.168 hommes, l'ensemble de l'article accuse une différence en moins provenant :</p> <p>1° De la diminution du prix des denrées fourragères et du nombre de chevaux;</p> <p>2° De la suppression du crédit sollicité en 1924 pour bissexe de l'année.</p> <p>3° De la suppression des articles de ménage, tabacs, etc. qui rentrent actuellement dans l'indemnité de ménage.</p>																																																																																																																																																									

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES		
			REPORT.	fr.
(1)	»	Service du couchage. — Personnel (<i>Pour mémoire</i>)		
		Service du couchage :		
	a.	Renouvellement et entretien du matériel d'exploitation	fr.	2,624,000 »
	b.	Location, entretien et amélioration aux bâtiments		40,000 »
	c.	Traitements, salaires et indemnités payés à charge des frais d'exploitation :		
		12 directeurs, de 9,500 à 13,400 francs	fr.	138,800 »
		9 sous-directeurs, de 8,500 à 9,500 francs		80,600 »
		2 commis, de 6,900 à 9,300 francs		16,200 »
		2 préposés, à 8,900 francs		17,800 »
		53 ouvriers civils, de fr. 10.50 à fr. 14.75 par jour		222,938 »
		156 ouvrières, de fr. 8.30 à fr. 9.50 par jour		445,764 85
35		55 ouvriers militaires placés sans allocations militaires, de fr. 10.50 à fr. 14.75 par jour		214,240 50
		289		
		Indemnité de résidence		78,730 »
		Indemnité familiale		62,780 »
		Haute paie pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires		5,475 »
		Indemnité spéciale de séjour à l'armée d'occupation et indemnité de service en Allemagne occupée		16,060 »
		TOTAL.	fr.	1,999,388 35
		A déduire :		
		1/ % pour médicaments (approximativement)		2,388 35
		RESTE.	fr.	1,297,000 »
(2)	»	Habillement des troupes. — Personnel. (<i>Pour mémoire</i>).		
		Equipement des troupes :		
	a.	Achat, confection et entretien des objets d'équipement, etc.	fr.	38,162,000 »
	b.	Frais d'exploitation du magasin central d'équipement et de ses annexes. Achat et entretien du matériel et frais divers à supporter par cet établissement. Amélioration aux bâtiments et menus frais d'entretien		320,000 »
	c.	Traitements, salaires et indemnités payés à charge des frais d'exploitation du magasin central d'équipement et de ses annexes :		
		1 chef-comptable	fr.	11,000 »
		1 comptable-adjoint		9,000 »
		1 expert en cuirs		8,000 »
		2 aides-chimistes		16,800 »
		3 agents techniques		24,000 »
		1 contremaitre		6,120 »
		5 ouvriers de métier		26,928 »
		152 ouvriers ordinaires		669,145 »
		24 demi-ouvriers		58,752 »
		15 apprentis		25,704 »
		2 surveillantes		8,090 »
		307 ouvrières		862,416 »
		30 demi-ouvrières		55,080 »
		13 apprenties		17,442 »
		15 militaires placés sans allocations militaires		114,798 »
572		A REPORTER.	fr.	1,913,275 » 38,482,000 »
		A REPORTER	fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1925.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
91,839,000	93,599,200	»	1,760,200	
»	1,365,200	»	1,365,200	(¹) Art. 56 de 1924. — Afin de simplifier la comptabilité des établissements du service du couchage, qui sont exploités en régie, les dépenses faisant l'objet dudit article ont été rattachées à l'article 53 où elles sont reprises sous un littéra distinct (litt. c).
3,961,000	2,690,000	1,271,000	»	Art. 53. — Une somme de 1,365,200 francs est transférée de l'article 56 de 1924. La diminution réelle du crédit, soit 94,200 francs, résulte d'une nouvelle réduction du personnel et des frais d'exploitation.
»	1,706,936	»	1,706,936	(²) Art. 58 de 1924. — Afin de simplifier la comptabilité des établissements du service de l'équipement des troupes, qui sont exploités en régie, les dépenses faisant l'objet dudit article ont été rattachées à l'article 56 où elles sont reprises sous un littéra distinct (litt. c).
40,527,680	30,444,000	10,083,680	»	Art. 56. — Une somme de 1,706,936 francs est transférée de l'article 58 de 1924. L'augmentation réelle de 8,576,744 francs résulte : 1° De l'augmentation normale des traitements et salaires; 2° De l'augmentation du personnel; 3° De l'intensification de la production des établissements industriels de fabrication de l'équipement. Le libellé de l'article a été remanié pour plus de précision.
136,327,680	129,805,336	11,354,680	4,832,336	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	REPORT. . . fr.
			REPORT. . . fr. 1,913,275 » 38,482,000 »
		Indemnité de résidence	97,040 »
		Indemnité familiale	39,405 »
		Indemnités diverses :	
		1,500 francs au chef du service de l'équipement	} 3,660 »
		600 francs au concierge du magasin central d'équipement.	
		360 francs au concierge de la fabrique militaire de chaussures à Thiel.	
		1,200 francs, heures de salaires supplémentaires au machiniste- chauffeur de la fabrique militaire de chaussures	
		Haute paie pour chevrons de front aux militaires placés sans alloca- tions militaires.	2,300 »
			<u>2,055,680 »</u>
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)	10,000 »
		RESTE. . . . fr. _____	2,045,680 »
		TOTAL fr.	<u>40,527,680 »</u>
37		• Combustibles :	
		Achat des combustibles nécessaires à l'armée (y compris les frais de transports), entretien et amélioration des bâtiments et services d'exploitation	
		Service vétérinaire et des remotes de l'armée. — Achat de chevaux, achat et entretien de matériel (matériel de campagne, de laboratoire, etc.) :	
	a.	Remonte : achats de chevaux pour l'entretien des effectifs de l'armée :	
		850 chevaux de selle (officiers et troupes) au prix moyen de 3,400 francs fr.	2,890,000 »
		675 chevaux de trait au prix moyen de 3,000 francs	2,025,000 »
38			<u>4,915,000 »</u>
	b.	Reprise, pour compte de la remonte, des chevaux cédés contre remboursement aux officiers montés	300,000 »
	c.	Service vétérinaire :	
		Achat et entretien du matériel vétérinaire de campagne, de laboratoire bactériolo- gique, etc.	2,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
136,327,680	129,805,336	41,354,680	4,832,336	
2,100,000	2,100,000	»	»	
5,217,500	818,500	4,399,000	»	ART. 38. — Cette augmentation provient de ce qu'en 1924 une forte diminution des effectifs en chevaux, consécutive à la réorganisation de l'armée, a procuré des disponibilités qui ont permis de réduire, pour cette année, les dépenses de la remonte, tandis que, pour 1925, il faut en revenir aux achats périodiques de chevaux pour l'entretien normal des effectifs. Les recettes à verser aux Voies et Moyens sont évaluées à 600,000 francs pour cessions de chevaux, contre paiement, aux officiers.
143,645,180	132,723,836	15,753,680	4,832,336	
AUGMENTATION fr.		10,921,344		

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
TRANSPORTS, INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉMÉNAGEMENT.		
		Transports :
39	a.	Transports par mer, sur canaux, rivières et routes fr. 400,000 »
	b.	Transports généraux par chemins de fer, malles-poste et tramways 8,900,000 »
		Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation et de mission :
40	a.	Indemnités de déplacement des officiers et assimilés, des militaires de rang subalterne appointés, ainsi que des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Défense nationale; indemnités de déménagement fr. 4,250,000 »
	b.	Frais de représentation et de missions spéciales des officiers 600,000 »
	c.	Paiement des billets spéciaux forfaitaires délivrés aux officiers, fonctionnaires et agents civils voyageant pour le service. 830,000 »
	d.	Service de documentation de l'État major de l'armée 750,000 »
		Section des chemins de fer de campagne en pays rhénan :
41	a.	Traitements et indemnités :
		6 chefs de station adjoints fr. 65,000 »
		4 commis de 1 ^{re} classe (sous-chefs) 32,000 »
		8 commis de 1 ^{re} classe 56,000 »
		13 commis et commis d'ordre 78,000 »
		9 agréés 43,000 »
		1 chef garde 6,000 »
		<u>41</u> 280,000 »
	b.	Indemnité de séjour 215,000 »
	c.	Indemnité familiale 12,000 »
	d.	Indemnité d'exploitation 278,000 »
		TOTAL. . . fr. 785,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
9,000,000 »	8,235,000 »	765,000 »	»	ART. 39. — Crédit mis en rapport avec les nouveaux tarifs des chemins de fer, et avec l'accord intervenu au sujet des transports avec le Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.
3,430,000 »	2,483,000 »	947,000 »	»	ART. 40. — Cette augmentation est due : 1° A l'octroi, depuis le 1 ^{er} mars 1924, d'indemnités de séjour aux militaires de rang subalterne appointés; 2° A l'extension de l'emploi de billets spéciaux. Le coût de ces billets a, au surplus, été sérieusement majoré.
785,000 »	677,000 »	108,000 »	»	ART. 41. — La différence en plus est due à l'augmentation du nombre d'agents, aux augmentations normales de traitements et à la majoration du taux de l'indemnité d'exploitation.
13,215,000 »	11,395,000 »	1,820,000 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.		1,820,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
PENSIONS ET SECOURS. — SUBSIDES.		
Pensions, allocations et augmentations de ces allocations, et indemnités tenant lieu de pension (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions, d'allocations et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année). (Crédit non limitatif) :		
	a.	Pensions provisoires. fr. 40,000 »
	b.	Premiers termes des pensions de retraite et ordres nationaux. (Pensions d'ancienneté de service pour officiers et pour militaires de rang subalterne; ordres nationaux décernés pour ancienneté de service; pensions civiles) 2,825,000 »
	c.	Indemnités aux militaires en dessous du rang d'officier licenciés par réforme 5,000 »
42	d.	Indemnités tenant lieu de pension aux militaires en instance de pension et premiers termes de pensions d'invalidité (y compris les arriérés et éventuellement l'indemnité spéciale pour aide d'une tierce personne) accordés :
		1 ^o Aux militaires entrés sous les armes après l'armistice
		2 ^o A certains militaires mobilisés dont l'origine ou l'aggravation de l'invalidité ne se place pas entre le 1 ^{er} août 1914 et le 30 septembre 1919 420,000 »
		3 ^o A certains militaires et assimilés atteints d'invalidité par suite de blessures ou d'infirmités contractées sur le territoire allemand à la suite d'attentats criminels, commis, provoqués ou favorisés par des Allemands
	e.	Subventions aux veuves et autres ayants droit y assimilés, en attendant la liquidation de leur pension, par application des lois coordonnées sur les pensions militaires. — Premiers termes de ces pensions. 75,000 »
	f.	Allocations et augmentations de ces allocations, prévues par les lois coordonnées sur les pensions militaires en faveur des ascendants de militaires célibataires décédés et autres ayants droits y assimilés. — Premiers termes de ces allocations. 105,000 »
43		Pensions et indemnités tenant lieu de pension d'invalidité à des anciens militaires des territoires d'Eupen-Malmedy et de La Calamine, devenus Belges aux termes du Traité de Versailles (art. 48 et 50 du décret du 13 septembre 1925 du Haut Commissaire royal Gouverneur), et, éventuellement, indemnité spéciale pour aide d'une tierce personne (y compris les premiers termes de pensions d'invalidité et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1925 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année). (Crédit non limitatif.)
Secours et subsides :		
	a.	Secours viagers dont bénéficient des militaires réformés pour infirmités, avant la loi du 24 mai 1912 portant révision des pensions des militaires en dessous du grade d'officier fr. 260,000 »
44	b.	Secours à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Défense nationale, à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leur famille. — Allocations tenant lieu de pension à des veuves de militaires de carrière ne bénéficiant pas d'une rente de survie à charge d'une institution de prévoyance de l'armée. 352,500 »
	c.	Subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Défense nationale 135,000 »
	d.	Secours à des militaires pensionnés avant le 1 ^{er} août 1914 pour affection oculaire provenant du fait du service et devenus aveugles après le délai leur permettant de solliciter la révision de leur pension. 4,000 »
45		Rentes et capitaux à allouer, en 1925, aux agents civils des établissements et services de l'armée, victimes d'accidents de travail, ou à leurs ayants droit, y compris les rentes et capitaux prenant cours antérieurement au 1 ^{er} janvier 1925. (Crédit non limitatif).
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,440,000	5,032,500	»	1,592,500	Art. 42. — Diminution provenant de l'approbation de nombreuses pensions par la Cour des Comptes, ce qui permettra d'en transférer la charge au Budget de la Dette publique.
150,000	150,000	»	»	
751,500	828,000	»	76,500	Art. 44. — Cette diminution est due : 1° A la disparition de la charge de 75,000 francs accordée en 1924, par voie de crédit supplémentaire, pour liquider au profit des ayants droit (secours viagers dont bénéficient des militaires réformés) l'indemnité de vie chère accordée aux titulaires de pensions par la loi du 30 avril 1924 (<i>Moniteur</i> , nos 126-127 des 5 et 6 mai 1924); 2° A l'extinction de droits.
100,000	100,000	»	»	
4,441,500	6,110,500	»	1,669,000	
DIMINUTION. . . fr.		1,669,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE XII.			
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Corps de torpilleurs et marins. — Personnel :			
46	a.	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil et du personnel militaire placé sans allocations militaires :	
		1 agent technique fr.	8,400 »
		1 premier timonier	4,980 »
		2 mécaniciens ajusteurs (4,980).	9,960 »
		2 chauffeurs (4,650).	9,300 »
		1 chauffeur	4,430 »
		7 ouvriers qualifiés (17.50 par jour).	37,485 »
		2 premiers ouvriers (20.00 id.)	12,240 »
		1 ouvrier spécialiste (22.50 id.)	6,885 »
		3 matelots (4,100)	12,300 »
		20	
		Indemnité familiale	13,100 »
		Indemnité de résidence	9,020 »
		Augmentations diverses et imprévus	2,400 »
		Indemnités professionnelles.	9,500 »
			140,000 »
	b.	Frais d'instruction du personnel 435,000 »	
	c.	Indemnités pour travaux de plongée 6,000 »	
		TOTAL . . . fr.	581,000 »
Corps de torpilleurs et marins. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux :			
47	a.	Acquisitions, réparations, entretien et déplacement du matériel; remise en état des unités non encore en service, etc. fr. 2,000,000 »	
	b.	Combustibles, huiles et graisses :	
		Mazout. fr.	530,000 »
		Benzol.	54,000 »
		Charbon	310,000 »
		Huiles et graisses.	50,000 »
			944,000 »
	c.	Fournitures diverses et imprévues 150,000 »	
	d.	Flottille du Rhin :	
		Entretien et réparations. fr.	53,800 »
		Combustibles, huiles et graisses	344,600 »
		Fournitures diverses et imprévues	20,000 »
			418,400 »
		TOTAL . . . fr.	3,512,400 »
48	»	Service de la sûreté militaire maintenue à l'armée d'occupation :	
		1 fonctionnaire de 1 ^{re} classe fr.	12,000 » 12,000 »
		1 id. 2 ^e id.	9,000 » 9,000 »
		3 id. 3 ^e id.	8,040 » 24,120 »
		10 id. 4 ^e id.	6,600 » 66,000 »
		60 id. 5 ^e id.	6,120 » 367,200 »
		42 id. 6 ^e id.	5,040 » 211,680 »
		117	
		A REPORTER. . . fr.	690,000 »
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
581,000	554,745	26,255	»	<p>ART. 46. — Cette majoration provient d'une augmentation du personnel par suite de l'installation d'ateliers à Bruges, ensuite de la réorganisation du Corps des torpilleurs et marins.</p> <p>Le détachement des torpilleurs et marins, ensuite de la réorganisation de l'armée, est devenu le Corps des torpilleurs et marins.</p>
3,512,400	2,836,500	675,900	»	<p>ART. 47. — Cette différence en plus provient :</p> <p>1° De ce que les approvisionnements (mazout, benzol, charbons, huiles et graisses) doivent être renouvelés;</p> <p>2° De ce que la moyenne d'heures de navigation des torpilleurs, par semaine, a été portée de 8 à 10;</p> <p>3° De l'augmentation du nombre d'unités en ordre de navigation, ce qui nécessite une majoration pour travaux d'entretien et de réparations courants, pour consommation d'eau potable et de force motrice;</p> <p>4° De la remise en état d'anciennes constructions allemandes du port.</p>
4,093,400	3,391,245	702,155	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO de l'article.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT	fr.
117		REPORT	fr. 690,000 »
	2 dactylographes	4,200 »	8,400 »
119			
	Indemnité de marche		195,000 »
	Id. de séparation		127,100 »
	Id. de logement		22,320 »
	Id. familiale		10,000 »
	Indemnités ou primes éventuelles		10,000 »
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire.		6,000 »
	Supplément provisoire d'allocations		15,000 »
	Supplément de solde		38,400 »
	Frais imprévus		10,000 »
	Évolutions et indemnités spéciales de séjour des agents occasionnels		17,400 »
	Indemnités de service en Allemagne occupée.		267,380 »
		TOTAL	fr. 1,417,000 »
	Traitements, salaires et indemnités du personnel du service de contrôle du casernement à l'armée d'occupation :		
a.	Traitements et indemnités des directeurs et sous-directeurs des travaux :		
	2 directeurs de travaux (9,000 à 12,000)	fr. 21,000 »	
	8 sous-directeurs de travaux (6,120 à 6,600)	50,000 »	
	10		
	Indemnité pour charges militaires	38,640 »	
	Id. de marche	26,280 »	
	Id. de séparation	16,505 »	
	Id. de service en Allemagne occupée	32,120 »	
			184,545 »
49	b.	Salaires des surveillants de travaux, dessinateurs, comptables, secrétaires-archivistes et dactylographes :	
	19 surveillants de travaux (6,000 à 6,600)	fr. 119,250 »	
	3 dessinateurs (5,400 à 6,000)	17,850 »	
	11 comptables (5,400 à 5,700)	62,250 »	
	9 secrétaires-archivistes (5,400 à 6,000)	51,000 »	
	14 dactylographes (4,800 à 5,400)	68,000 »	
	56	318,350 »	
	Indemnité spéciale de séjour à l'armée d'occupation	143,080 »	
	Indemnité de service en Allemagne occupée	102,200 »	
			563,630 »
	c.	Indemnité familiale	
			18,125 »
		TOTAL	fr. 766,300 »
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)	
			1,300 »
		RESTE	fr. 765,000 »
		A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,093,400	3,391,245	702,155	»	
1,417,000	1,419,205	»	2,205	ART. 48. — Malgré l'octroi d'une indemnité supplémentaire dite « de service en Allemagne occupée » et nécessitant une dépense de 267,580 francs, le crédit est en diminution par suite de la réduction du personnel.
765,000	631,982	133,018	»	ART. 49. — Cette différence en plus provient des augmentations normales des traitements et salaires et de l'octroi d'une indemnité dite « de service en Allemagne occupée. »
6,275,400	5,442,432	835,173	2,205	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
		Dépenses de la Commission interalliée de navigation de campagne :	
50	a.	Matières d'exploitation (benzol, pétrole, huile, etc.) fr.	90,000 »
	b.	Entretien et divers	10,000 »
51	»	Mobilisation industrielle	
		Divers et imprévus :	
	a.	Dépenses diverses :	
		Indemnités pour pertes de chevaux fr.	20,000 »
		Réparations aux drapeaux des corps de troupe et acquisition d'objets de deuil	3,000 »
		Subsides aux sociétés d'anciens militaires pour l'acquisition de drapeaux	1,500 »
		Quote-part du Département dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle	96,525 »
		Quote-part du Département dans les dépenses de l'Office central des imprimés	3,000 »
		Indemnité au conseiller technique des institutions de prévoyance du Département	720 »
		Honoraires d'avocats et frais de procédure	166,000 »
		Secours éventuels à accorder en cas d'accidents à des personnes étrangères à l'armée ou à leurs ayants droit	200,000 »
52		Liquidation des dépenses à résulter éventuellement des frais d'hospitalisation et des frais de séjour à payer à des ascendants de militaires n'ayant pas pris part à la campagne de 1914-1918 et soumis à un examen dans un hôpital militaire	1,000 »
		Remboursement des sommes avancées par les agents diplomatiques ou consulaires pour honoraires dus aux médecins experts désignés pour procéder à la visite médicale des ascendants des militaires n'ayant pas pris part à la campagne 1914-1918 résidant à l'étranger	500 »
		Indemnités à payer :	
		1° Pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres de troupe fr.	40,000 »
		2° Pour dommages matériels causés par accidents de roulage, atterrissages d'avions ou aérostats	85,000 »
		<u>125,000</u>	»
		Frais de transmission de télégrammes d'État et de correspondances expédiées par express	80,000 »
		Frais de communications téléphoniques	3,000 »
		Frais d'entretien de militaires détenus dans les prisons prévétales	15,000 »
	b.	Dépenses imprévues non libellées au Budget	100,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XII fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,275,400 »	5,442,432 »	833,173 »	2,205 »	
100,000 »	295,000 »	»	195,000 »	Art. 50. — La fourniture et l'usage des embarcations devant, par décision de la Haute Commission interalliée des territoires rhénans, être considérés comme prestations, aucun crédit n'a été prévu de ce chef; en conséquence, le littéra a (de 1924) a été supprimé.
300,000 »	»	300,000 »	»	Par ailleurs, le personnel allemand sera remplacé par du personnel militaire belge émergeant à l'article 12.
				Art. 51 (nouveau). — Ce crédit est destiné : 1° aux frais d'études par les industriels en vue de la mobilisation; 2° aux expériences relatives aux fournitures spéciales; 3° à favoriser la constitution en temps de paix des stocks de machines et d'outillage nécessaires en temps de mobilisation ainsi que les petits travaux nécessaires à leur mise en œuvre.
815,245 »	819,155 »	»	3,910 »	Art. 52. — Les crédits sont mis en rapport avec les besoins prévus pour 1925.
7,490,645 »	6,556,587 »	1,135,173 »	201,115 »	
AUGMENTATION. . fr.		934,058 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
Indemnités temporaires et mobiles de vie chère (<i>crédit non limitatif</i>) :		
1. <i>Administration centrale</i> :		
	a)	Personnel civil (fonctionnaires, employés et gens de service). fr. 506,400 »
	b)	Délégation militaire auprès du Ministre des Chemins de fer (agents de l'Administration des Chemins de fer) 3,600 »
	c)	Matériel (hommes de peine) 26,400 »
	d)	Direction des informations militaires. Personnel des services photographique et cinématographique de l'armée 18,000 »
	e)	Institut cartographique militaire 216,900 »
		<hr/> 771,300 »
2. <i>Officiers et troupes</i> :		
	a)	Officiers et assimilés 6,716,400 »
	b)	Militaires de rang subalterne 9,727,200 »
	c)	Secrétaires archivistes de trésoriers 91,200 »
	d)	Personnel civil militarisé, etc. 433,200 »
	e)	Aumôniers et prêtres agréés 87,600 »
	f)	Écoles des pupilles de l'armée :
		Personnel civil enseignant. 118,800 »
		Aumôniers 6,000 »
		Personnel civil militarisé 55,200 »
		Personnel militaire placé sans allocations militaires 112,800 »
		<hr/> 17,348,400 »
3. <i>Hôpitaux et pharmacies militaires</i> :		
		Infirmières et personnel ouvrier. 262,200 »
4. <i>Académie militaire</i> :		
	a)	École militaire 135,300 »
	b)	École de Guerre. 20,400 »
	c)	Musée royal de l'armée. 21,900 »
		<hr/> 177,600 »
53		5. <i>Armement, charroi et harnachement de l'armée</i> :
	a)	Établissements, services techniques et parcs d'artillerie 3,687,600 »
	b)	Établissements du charroi automobile 156,000 »
		<hr/> 3,843,600 »
6. <i>Bâtiments et constructions militaires</i> :		
		Personnel 682,000 »
<hr/>		
A REPORTER . . . fr. 23,085,100 »		
A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,206,053 »	24,474,205 »	731,848 »	»	ART. 53. — Le crédit a été fixé dans l'hypothèse où l'index number dépasserait 420 pendant toute l'année 1925.
25,206,053 »	24,474,205 »	731,848 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles. LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		REPORT . . . fr. 23,085,100 »
	7. Services techniques du génie :	
	Personnel	207,600 »
	8. Aéronautique :	
	Personnel civil de l'Administration de l'aéronautique	185,000 »
	9. Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations :	
	a) Nourriture des troupes. Personnel fr.	451,200 »
	b) Service du couchage. Id.	235,800 »
	c) Équipement des troupes. Id.	304,500 »
		991,500 »
	10. Transports :	
	Personnel de la section des chemins de fer de campagne en pays rhénan	66,000 »
	11. Divers :	
	a) Corps de torpilleurs et marins fr.	24,000 »
	b) Service de la Sûreté militaire maintenue à l'armée d'occupation.	132,240 »
	c) Service de contrôle du casernement à l'armée d'occupation	12,000 »
	d) Quote-part du Département dans les indemnités de vie chère du personnel du Comité supérieur de contrôle	12,298 »
	e) Quote-part du Département dans les indemnités de vie chère du personnel de l'Office central des imprimés	635 »
		181,173 »
	12. Dépenses suites de guerre :	
	A. — Administration centrale :	
	Personnel civil temporaire	222,000 »
	B. — Officiers et troupes :	
	a) Officiers pensionnés maintenus en service, admis au bénéfice de l'arrêté royal du 16 septembre 1919 fr.	151,800 »
	b) Militaires appointés et soldés, malades et blessés de guerre, en traitement à l'hôpital militaire de Woluwe	17,280 »
		172,080 »
	C. — Service des sépultures militaires	95,600 »
		TOTAL . . . fr. 25,206,053 »
(1)	• Indemnité représentant le douzième du traitement augmenté des indemnités de résidence et familiale (pour mémoire)	
(2)	• Liquidation d'engagements existant au 31 décembre 1925 à charge de fonds de emploi supprimés au Budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre (pour mémoire)	
54	• Frais occasionnés par le fonctionnement de la Commission de la marine militaire.	
		A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,206,053 »	24,474,205 »	731,848 »	»	
»	14,553,900 »	»	14,553,900 »	(1) Art. 56 de 1924. — Cette dépense n'est plus à envisager en 1925.
»	11,616,000 »	»	11,616,000 »	(2) Art. 57 de 1924. — Idem.
15,000 »	»	15,000 »	»	ART. 54 (nouveau). — Somme jugée nécessaire pour faire face, en 1925, aux dépenses de la Commission de la marine militaire. L'arrêté royal du 26 juin 1924 (<i>Moniteur</i> n° 206 du 24 juillet 1924), qui crée cette Commission, porte en son article 3 que ces dépenses tombent à charge du Budget du Département de la Défense nationale.
25,221,053 »	50,644,105 »	746,848 »	26,169,900 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NOMÉRO des articles.	LITTE- res des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT . . . fr.	
		DÉPENSES SUITES DE GUERRE.		
		<i>Administration centrale.</i>		
	»	Traitements et indemnités du personnel civil temporaire :		
		2 agents, à fr.	6,000 »	12,000 »
		1 id.	5,700 »	5,700 »
		1 id.	5,600 »	5,600 »
		1 id.	5,400 »	5,400 »
		13 id.	5,000 »	65,000 »
		142 id.	4,700 »	667,400 »
		1 id.	4,400 »	4,400 »
55		1 id.	4,200 »	4,200 »
		3 id.	4,000 »	12,000 »
		20 id.	3,700 »	74,000 »
		<hr/>		
		185		855,700 »
		Indemnité de résidence		95,000 »
		Indemnité familiale.		43,070 »
		Indemnités de préavis et de licenciement		75,000 »
			TOTAL. . . fr.	1,068,770 »
56	»	Suppléments de traitement pour exercice de fonctions supérieures et indemnités pour travaux supplémentaires aux fonctionnaires et employés de l'Administration centrale		
		Matériel des organismes temporaires :		
	a.	Fournitures de bureau, machines à écrire, à reproduire et à calculer, reliure des registres, impressions, papiers, enveloppes, ports de lettres et autres menues dépenses se rapportant aux différents organismes temporaires rattachés à l'Administration centrale fr.		
				132,500 »
	b.	Salaires et indemnités des nettoyeuses et hommes de peine temporaires, indemnités diverses aux messagers et aux chauffeurs, etc. :		
		3 nettoyeuses fr.	7,000 »	
		Indemnités diverses aux messagers et aux chauffeurs	1,000 »	
57		Salaires et indemnités imprévues d'hommes de peine supplémentaires à recruter éventuellement à la Bourse du Travail, nettoyeuses supplémentaires, etc.		
				2,000 »
				<hr/>
				10,000 »
	c.	Éclairage et chauffage.		
				13,000 »
	d.	Entretien des locaux, location éventuelle d'immeubles, achat et entretien du mobilier, abonnements téléphoniques, etc.		
				4,500 »
			TOTAL. . . fr.	160,000 »
				<hr/>
			A REPORTER . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS Alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,221,033	50,644,105	746,848	26,169,900	NOTE. L'organisation actuelle du Département de la Défense Nationale comporte des services de liquidation destinés à disparaître dans un temps plus ou moins éloigné. Les fonctionnaires de l'Administration centrale placés à la tête de ces services ne peuvent être pourvus du grade afférent à l'emploi temporaire qu'ils occupent, mais il est équitable de les rémunérer pour les fonctions supérieures qu'ils exercent. D'autre part, dans certains services de liquidation, il est nécessaire d'activer le travail et des prestations supplémentaires sont exigées des agents afin de ne pas recourir à une augmentation de personnel. Ces prestations devant être rémunérées, il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires.
1,068,770	1,205,200	»	136,430	ART. 55. — Cette différence en moins provient de la réduction du personnel civil temporaire.
5,000	20,000	»	15,000	ART. 56. — Somme jugée suffisante pour rémunérer les travaux supplémentaires à exécuter en 1925.
160,000	180,000	»	20,000	ART. 57. — La différence en moins provient des réductions opérées dans le personnel temporaire et dans le nombre des locaux.
26,454,823	52,049,305	746,848	26,341,330	

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . fr.	
		<i>Officiers et troupes.</i>		
	»	Traitements et indemnités des officiers pensionnés maintenus en service, admis au bénéfice de l'arrêté royal du 16 septembre 1919 :		
			Traitements moyens mensuels.	
		1 colonel fr.	1,400 »	16,800 »
		5 lieutenants-colonels	1,150 »	69,000 »
		19 majors	1,040 »	237,120 »
		38 capitaines-commandants	800 »	364,800 »
58		29 capitaines	740 »	257,520 »
		37 lieutenants	590 »	261,960 »
		129		1,207,200 »
		A déduire pour la pension d'ancienneté		548,700 »
			RESTE. . . fr.	658,500 »
		Indemnité pour charges militaires		480,060 »
		Indemnité de cabinet de consultation		2,400 »
		Indemnité familiale		15,040 »
			TOTAL. . . fr.	1,156,000 »
59	»	Traitements, indemnités et solde d'hôpital des militaires appointés et soldés, malades et blessés de guerre en traitement à l'hôpital militaire de Woluwe		
(1)	»	Allocations du personnel temporaire des bureaux des quartiers-maîtres et autres services administratifs. (Dépôt des invalides de guerre, commandements des centres de l'arrière, etc.) (pour mémoire)		
		<i>Hôpitaux et pharmacies militaires.</i>		
(2)	»	Nourriture et habillement des malades; entretien des établissements; services médico-chirurgical et pharmaceutique, etc. (pour mémoire)		
		<i>Armement, charroi et harnachement de l'armée.</i>		
(3)	»	Armement, charroi et harnachement de l'armée. — Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires des établissements et parcs d'artillerie (pour mémoire)		
		<i>Transports.</i>		
60	»	Transports de parents ou de personnes déléguées pour assister aux exhumations des corps; transport de ces corps; transport d'invalides appelés devant des Commissions de contre-visite, etc.		
			A REPORTER. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
26,454,823	52,049,305	746,848	26,341,330	
1,156,000	1,341,500	»	185,500	ART. 58. — Cette différence en moins provient de la diminution du nombre d'officiers pensionnés maintenus en service.
106,500	151,000	»	44,500	ART. 59. — La différence en moins provient de la diminution du nombre de malades et blessés de guerre, en traitement à l'hôpital militaire de Woluwe.
»	601,890	»	601,890	(1) ART. 63 de 1924. — Les services dont il s'agit, qui employaient encore des agents temporaires, sont dissous.
»	900,000	»	900,000	(2) ART. 64 de 1924. — Les dépenses de l'espèce sont pour 1925 rattachées à celles de même nature portées à l'article 14, afin d'éviter des difficultés d'ordre comptable. Il n'est pas possible, en effet, de réunir à Woluwe tous les invalides de guerre à hospitaliser. Comme pour 1924, ces dépenses sont évaluées pour 1925 à 900,000 francs et se retrouvent à l'article 14, savoir : <div style="margin-left: 40px;"> Au littéra a) pour . . . fr. 540,000 Id. b) id. 5,000 Id. c) id. 150,000 Id. d) id. 55,000 Id. e) id. 150,000 </div>
»	5,747,000	»	5,747,000	(3) ART. 65 de 1924. — Article supprimé. Les dépenses pour réfection du matériel détérioré par suite d'événements de guerre vont en diminuant et il n'est plus indiqué de consacrer un crédit budgétaire exclusivement au paiement des salaires des ouvriers occupés à ces travaux; ceux-ci sont actuellement confondus avec les crédits de l'article 22.
150,000	300,000	»	150,000	ART. 60. — Somme jugée suffisante pour 1925, les exhumations étant presque terminées.
27,867,323	61,090,695	746,848	33,970,220	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
			REPORT. . . fr.
		<i>Pensions.</i>	
(4)	»	Pensions pour ancienneté de service et ordres nationaux dérivant de la guerre (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions prenant cours en 1923, ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année) (<i>crédit non limitatif</i>). (<i>Pour mémoire</i>)	
		<i>Dépenses diverses.</i>	
61	»	Achat de décorations décernées pour faits de guerre	
		Service des sépultures militaires :	
	a.	Sépultures des militaires belges en Belgique et à l'étranger :	
		1 ^o Entretien des tombes militaires belges situées dans le pays et à l'étranger, et éventuellement frais d'aménagement et d'entretien de tombes militaires effectués par des tiers avant la création du service des sépultures militaires fr.	125,000 »
		2 ^o Achat de fleurs, d'arbres et d'arbustes d'ornement pour la décoration des cimetières militaires, des carrés militaires des cimetières communaux et des tombes.	50,000 »
		3 ^o Aménagement des cimetières militaires belges, achats de terrains, régularisation des terrains occupés, terrassements, nivellements, drainage, aménagement des voies d'accès et chemins intérieurs, plantations, clôtures, achat et placement des stèles, etc.	1,300,000 »
		4 ^o Achats de concessions perpétuelles dans les cimetières communaux	100,000 »
		5 ^o Aménagement des tombes belges à l'étranger, y compris le transport des stèles officielles.	220,000 »
		6 ^o Érection de monuments collectifs dans les cimetières militaires et allocation éventuelle de subsides à des comités ou organismes pour l'érection de tels monuments	100,000 »
		7 ^o Restitution des corps aux familles	10,000 »
		8 ^o Divers : frais de bureau, location, impôts, assurances, entretien des immeubles loués, acquisition, renouvellement et réparation de matériel, frais de chauffage et d'éclairage, indemnités aux officiers du service à raison de la nature de leurs fonctions sur le terrain; frais de déplacement du personnel pour le service des tombes ou des cimetières	100,000 »
62		9 ^o Fonctionnement de la Commission nationale des sépultures militaires	2,000 »
		<u>2,007,000 »</u>	
	b.	Sépultures des militaires alliés inhumés en Belgique :	
		1 ^o Achat ou location des terrains pour cimetières alliés, pour monuments commémoratifs en dehors des cimetières et pour leurs voies d'accès, régularisation de l'occupation de certains terrains déjà affectés à des cimetières au cours de la guerre fr.	120,000 »
		2 ^o Achat de concessions perpétuelles dans les cimetières communaux.	50,000 »
		<u>170,000 »</u>	
		A REPORTER . fr.	2,177,000 »
			A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
27,867,323	61,090,695	746,848	33,970,220	
»	10,883,000	»	10,883,000	(¹) ART. 67 de 1924. — Cet article disparaît en 1925; les pensions qu'il supportait seront dorénavant payées par la Caisse nationale des Pensions de la guerre.
100,000	200,000	»	100,000	ART. 61. — Crédit nécessaire pour l'achat de croix de guerre, etc., restant à octroyer aux anciens combattants.
2,900,000	2,900,000	»	»	ART. 62. — Ce crédit doit être maintenu en 1925
30,867,323	75,073,695	746,848	44,953,220	

BUDGET DE L'EXERCICE 1923.

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . fr.
		REPORT. . . fr.	2,177,000 »
	c.	Sépultures des militaires allemands inhumés en Belgique :	
		1° Frais d'occupation temporaire des terrains affectés aux cimetières allemands en Belgique fr.	20,000 »
		2° Regroupement des tombes isolées, menus travaux d'aménagement aux cimetières allemands	100,000 »
		3° Entretien et surveillance des cimetières allemands et des tombes, placement de nouvelles croix, réparation des clôtures	325,000 »
			445,000 »
	d.	Personnel :	
		<i>Traitements et indemnités diverses :</i>	
		1 architecte principal	9,000 9,000 »
		2 architectes	7,020 14,040 »
		1 architecte (pendant 6 mois)	7,020 3,510 »
		1 géomètre	7,200 7,200 »
		3 dessinateurs	{ 4,800 } { 6,000 } 18,000 »
		3 employés chefs	{ 4,700 } { 5,900 } 17,200 »
		1 sténo-dactylographe	3,960 3,960 »
		5 dactylographes	{ 2,880 } { 3,660 } 17,840 »
		12 employés masculins	{ 4,200 } { 4,700 } 54,700 »
		28 employés féminins	{ 2,280 } { 3,480 } 94,500 »
		1 concierge	3,650 3,650 »
		2 garçons de bureau	3,300 6.600 »
		60	
		Indemnité de résidence	18,000 »
		Indemnité familiale	9,800 »
			278,000 »
		TOTAL. . . fr.	2,900,000 »
63	.	Réquisition de véhicules automobiles	
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1925.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
30,867,323	75,073,695	746,848	44,953,220	
200,000	700,000	»	500,000	
31,067,323	75,773,695	746,848	45,453,220	
DIMINUTION. . . fr.		44,706,372		

ART. 65. — Cette diminution s'explique par les nombreux paiements déjà effectués relativement aux réquisitions de 1914.
Le crédit demandé doit permettre, notamment, d'indemniser les prestataires qui ont assigné le département et à l'endroit desquels un jugement interviendrait en 1925.

BUDGET DE L'EXERCICE 1925.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation</h1>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Traitements et indemnités des officiers; traitements, solde et accessoires des troupes
III.	Hôpitaux et pharmacies militaires
IV.	Académie militaire
V.	Armement, charroi et harnachement de l'armée.
VI.	Bâtiments et constructions militaires
VII.	Services techniques du génie.
VIII.	Aéronautique.
IX.	Nourriture des troupes. Fourrages et autres prestations
X.	Transports. Indemnités de déplacement et de déménagement
XI.	Pensions et secours. — Subsidés
XII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues.
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . fr.
DEUXIÈME SECTION. -- DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XIII.	Services divers
	TOTAL du Budget du Ministère de la Défense nationale. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1923.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1924.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,490,660	8,252,718	257,942	»	<p>NOTE.</p> <p>—</p> <p>A remarquer que le Département de la Défense Nationale prévoit le versement aux Voies et Moyens des recettes ci-après :</p> <p>ART. 82. — Quotes-parts de la pension à payer par les élèves de l'École militaire en vertu de la loi du 18 mars 1858 modifiée par celles du 8 août 1921 et du 28 juillet 1922 fr. — 175,000</p> <p>ART. 85. — Prestations et cessions faites contre remboursement par les services relevant du Département de la Défense Nationale. 8,810,000</p> <p>(Recettes accidentelles). Services photographique et cinématographique de l'armée et service des cinémas militaires pour les troupes de l'armée d'occupation. 70,000</p> <p>TOTAL. . . . fr. 9,055,000</p>
196,534,339	184,645,185	11,889,156	»	
17,267,500	16,881,000	416,500	»	
1,991,700	1,995,740	»	4,040	
49,718,905	48,490,610	1,228,295	»	
15,060,800	13,472,545	1,588,255	»	
5,862,905	5,185,208	677,697	»	
28,653,590	24,612,590	4,040,800	»	
143,643,180	132,723,856	10,921,344	»	
13,215,000	11,595,000	1,820,000	»	
4,441,500	6,110,500	»	1,669,000	
7,490,645	6,556,587	934,058	»	
490,372,524	458,271,517	33,774,047	1,673,040	
51,067,523	75,773,695	»	44,706,372	
521,439,847	534,045,212	33,774,047	46,379,412	
DIMINUTION. . . fr		12,605,565		

(108)

ANNEXES

AUX

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

POUR L'EXERCICE 1925.

- 1° Tableau des effectifs, calcul des traitements, solde, etc. (art. 12, litt. *a* et *b*);
- 2° Éducation physique (art. 12, litt. *h*);
- 3° Dépenses relatives aux Écoles des Pupilles de l'Armée (art. 12, litt. *k*);
- 4° Dépenses relatives aux Écoles d'Armes (art. 12, litt. *l*);
- 5° Dépenses relatives aux Écoles du Service de santé (art. 12, litt. *m*);
- 6° Dépenses relatives à l'École des sous-lieutenants de réserve des services administratifs (art. 12, litt. *n*).
- 7° Dépenses relatives à l'École des Services automobiles (art. 12, litt. *o*).

Traitements et indemnités des officiers et assimilés.

TRAITEMENTS.

GRADES.	Effectifs.	Traitements moyens mensuels.	MONTANT.
Lieutenants généraux	29	2,260 »	786,480 »
Généraux-majors	35	1,710 »	718,200 »
Colonels	160	1,400 »	2,688,000 »
Lieutenants-colonels	130	1,150 »	1,794,000 »
Majors	380	1,040 »	4,742,400 »
Capitaines commandants (transitoirement)	884	850 »	9,016,800 »
Capitaines	1,052	740 »	9,341,760 »
Lieutenants et sous-lieutenants	2,733	590 »	19,349,640 »
Sous-lieutenants-élèves	174	485 »	1,012,680 »
	5,377		49,449,960 »
A ajouter :			
Pour traitements des officiers de réserve rappelés sous les armes fr.		100,000 »	
Id. des officiers en non-activité		115,000 »	
Id. des officiers en disponibilité		18,000 »	
			233 000 »
			49,682,960 »
A déduire : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments (approximativement)			248,460 »
			49,434,500 »
A ajouter :			
INDEMNITÉS.			
Indemnités à des officiers chargés d'exercer des fonctions supérieures à leur grade			160,000 »
Id. aux officiers montés			956,400 »
Id. pour charges militaires			20,340,000 »
Id. de cabinet de consultation			440,000 »
Id. d'amortissement			475,000 »
Id. de marche			2,782,000 »
Id. de séparation			1,200,000 »
Id. de premier équipement aux sous-officiers promus sous-lieutenants			186,200 »
Id. de service en Allemagne occupée			3,500,000 »
Id. au chef d'état-major général			3,000 »
Id. au sous-chef d'état-major général			3,000 »
Id. aux officiers détachés au Département de la Défense Nationale			160,000 »
Id. familiales			1,400,000 »
Id. spéciales dans les camps (périodes de tir, etc.)			220,000 »
Id. de tenue et d'équipement (aux auditeurs, greffiers, aumôniers de l'armée d'occupation, officiers de réserve rappelés)			60,000 »
Id. aux officiers du cabinet			10,000 »
Id. aux officiers ingénieurs des fabrications militaires			70,000 »
			81,370,100 »
TOTAL du litt a de l'art 12 fr.			

	REPORT. . . . fr. 81,749,615
Indemnité mensuelle de 20 francs tenant lieu de rémunération payée aux volontaires de carrière . . .	36,000
Suppléments mensuels d'allocations	4,400,000
Traitements des secrétaires-archivistes de trésoriers (76 agents civils en moyenne)	613,200
Indemnités professionnelles (y compris l'indemnité aux maréchaux-lerrants en possession du titre de maître)	1,050,000
Supplément de solde aux militaires de l'armée d'occupation.	5,425,000
Indemnités de service en Allemagne occupée	6,500,000
Hautes paies pour chevrons de front	2,600,000
Hautes paies pour décorations militaires (article 4 de l'arrêté royal du 17 juillet 1912)	31,000
Indemnités aux militaires de rang subalterne licenciés par réforme (art. 88 de l'arrêté royal du 14 novembre 1935)	200,000
Salaires et indemnités du personnel civil militarisé et des militaires placés sans allocations militaires (musiciens du 1 ^{er} régiment de guides, militaires sans allocations militaires et salariés, employés à l'Institut militaire d'éducation physique, etc.)	470,000
Indemnités aux sous-officiers faisant fonctions d'officier payeur ou d'administration	12,000
Indemnité familiale	3,950,000
Indemnités de voyage ou de mission.	46,000
Indemnités aux militaires de la Commission interalliée de navigation de campagne	69,350
Indemnités aux militaires de la Commission interalliée de chemins de fer de campagne	150,000
Indemnité spéciale aux militaires faisant partie de la délégation belge près le Comité de garantie aéronautique en Allemagne.	20,000
Traitements des sténos-dactylos (50 agents) des États-majors, des bureaux de cantonnement, etc., et des interprètes (20 agents) en service à l'armée d'occupation	480,000
Indemnités spéciales et suppléments de solde au personnel militaire du corps de torpilleurs et marins (y compris celui de la flottille du Rhin)	140,000
Indemnités de résidence des secrétaires-archivistes de trésoriers, du personnel civil militarisé et des militaires placés sans allocations militaires	149,000
Indemnité familiale id. id. id.	57,375
	<hr/>
TOTAL du litt. b de l'art. 12.	fr. 108,118,540
	<hr/>

ART. 12 (LITT. h).

Service de l'éducation physique

I. — Institut militaire d'éducation physique.

A. Équipements et matériel d'éducation physique pour le personnel enseignant et le personnel élève fr.	62,171 »	
B. Laboratoire de physiologie et de chimie biologique	9,000 »	
C. Ouvrages, cours, films, matériel didactique. Bibliothèque	6,000 »	
D. Équipements pour la natation et abonnement au bassin de natation de l'École militaire	1,000 »	
E. Indemnités au personnel enseignant :		
Commandant de l'Institut, professeurs et médecins militaires, adjudants moniteurs, sous-officiers moniteurs.	16,800 »	
F. Bassin de natation de la garnison de Bruxelles (administré par l'Institut).	37,000 »	
	<u> </u>	131,971 »

II. — Équipements et matériel d'éducation physique pour les corps de troupe, les établissements d'instruction et les camps.

A. Équipements et matériel d'éducation physique pour les corps de troupe, les établissements d'instruction et les camps fr.	270,000 »	
B. Entretien des équipements et du matériel ci-dessus. Frais d'organisation et de déplacement pour épreuves à l'intérieur du pays et à l'étranger; frais d'administration résultant de la pratique de l'éducation physique. Abonnements aux bassins de natation pour la formation de moniteurs de natation dans les corps de troupe	175,000 »	
	<u> </u>	445,000 »
TOTAL DU LITT h DE L'ARTICLE 12 fr.		<u>576,971 »</u>

ART. 12 (LITT. k).

Dépenses relatives aux Écoles des pupilles de l'armée.

PERSONNEL :

Indemnité au commandant supérieur des écoles fr. 1,800 »

Personnel civil enseignant :

2 Directeurs des études des Écoles primaires fr.	29,000 »	
15 Professeurs	198,630 »	
1 Professeur en disponibilité	10,000 »	
43 Régents	467,940 »	
8 Régents en disponibilité	77,840 »	
7 Instituteurs des Écoles moyennes	70,000 »	
1 Instituteur des Écoles moyennes en disponibilité	11,300 »	
12 Instituteurs des Écoles primaires	94,880 »	
3 Instituteurs des Écoles primaires en disponibilité	35,210 »	
1 Professeur de dessin	10,600 »	
1 Maître de chant	1,500 »	
Indemnité à un professeur chargé du cours de latin	1,200 »	
1 Professeur sans diplôme	7,920 »	
		4,016,020 »

97

Aumôniers :

1 Aumônier divisionnaire fr.	10,800 »	
1 Aumônier adjoint de 1 ^{re} classe	7,920 »	
3 Aumôniers adjoints de 2 ^e classe	20,160 »	
		38,880 »

5

Personnel civil militarisé, personnel civil non militarisé et militaires placés sans allocations militaires :

1 Jardinier fr.	3,840 »	
1 Chef de ménage	3,900 »	
1 Archiviste magasinier	4,900 »	
4 Concierges	17,040 »	
8 Chauffeurs machinistes	44,640 »	
2 Aides chauffeurs	7,680 »	
3 Machinistes électriciens	14,800 »	
3 Aides électriciens	13,740 »	
12 Cuisiniers	55,140 »	
8 Aides cuisiniers	34,800 »	
4 Menuisiers	17,700 »	
40 Hommes de peine	175,440 »	
16 Garçons de table	67,440 »	
20 Veilleurs de nuit	82,200 »	
1 Préposé au service des eaux	3,960 »	
1 Préposé au service de la salle de bains	3,840 »	
		553,060 »

123

Indemnité de résidence	47,165 »
Indemnité familiale	128,845 »
Hautes payes pour décorations militaires et pour chevrons de front au personnel militaire placé sans allocations militaires	9,108 »

DÉPENSES D'ADMINISTRATION :

Frais et entretien du matériel scolaire et nettoyage des classes fr.	6,516 »	
Service du culte	2,750 »	
Achat et entretien d'instruments pour le cabinet de physique et de chimie	1,500 »	
Fournitures classiques	27,415 »	
Abonnements au téléphone et communications hors réseau	3,600 »	
Service de la bibliothèque	3,065 »	
Entretien de bâtiments	295,440 »	
Imprévu	14,714 »	
		355,000 »

TOTAL DU LITT. k DE L'ARTICLE 12 fr. 2,449,878 »

ART. 12 (LITT. l).

Dépenses relatives aux écoles d'armes.

<i>Personnel :</i>	École d'infante- rie.	École de cavalerie.	École d'artille- rie.	École du génie.	TOTAUX.
Indemnité au commandant de l'École d'armes. fr.	1,800	1,800	1,800	1,800	7,200
Indemnité au commandant du Centre d'études techniques	1,500	1,500	1,500	1,500	6,000
Indemnité au commandant de l'École de perfectionnement pour sous-lieutenants	1,500	1,200	1,500	1,200	5,400
Indemnité au commandant de l'École de sous-lieutenants de réserve	1,500	1,200	1,200	1,500	5,400
Indemnité au commandant de l'École de sous-lieutenants de réserve du corps de transports	»	»	1,200	»	1,200
Indemnité au commandant de l'École des sous-officiers	»	1,200	»	1,500	2,700
Indemnité aux officiers faisant partie du personnel enseignant (professeurs-adjoints, etc.)	37,500	30,000	48,000	13,200	128,700
<i>Dépenses d'administration.</i>					
Achat et entretien d'instruments de laboratoire et de recherches	5,000	1,500	8,000	5,000	19,500
Travaux du centre d'études techniques	3,000	2,500	5,000	10,000	20,500
Dépenses pour les cours et bibliothèques (matériaux, ouvrages techniques et fournitures classiques).	8,000	6,000	17,000	17,000	48,000
Dépenses relatives aux Écoles de sous-officiers, cours d'illettrés, etc.	300	2,000	600	»	2,900
Harnachements anglais	»	2,000	»	»	2,000
Abonnement au téléphone.	»	600	320	320	1,240
Entretien des bâtiments	144,900	80,500	182,000	40,500	447,900
Imprévus.	7,000	5,000	3,880	1,480	17,360
TOTAUX. . . fr.	212,000	137,000	272,000	93,000	716,000

ART. 12 (LITT. m).

Dépenses relatives aux écoles du service de santé.

<i>Personnel :</i>	École des Officiers.	École des Troupes.	TOTAUX.
Indemnité au commandant de l'École fr.	»	1,500	1,500
Indemnité aux professeurs	»	9,600	9,600
<i>Dépenses d'administration :</i>			
Frais et entretien du matériel scolaire et nettoyage des classes	3,250	1,000	4,250
Fournitures classiques	3,500	3,750	7,250
Service de la bibliothèque	500	500	1,000
Entretien des bâtiments	2,500	18,000	20,500
Imprévus	750	2,500	3,250
TOTAUX. . . fr.	10,500	36,850	47,350

ART. 12 (LITT. n).

**Dépenses relatives à l'École de sous-lieutenants de réserve
des services administratifs.**

<i>Personnel :</i>		
Indemnité au commandant de l'École	fr.	1,200 »
Indemnité aux professeurs (personnel enseignant)		2,400 »
		3,600 »
<i>Dépenses d'administration :</i>		
Frais d'administration		300 »
Frais d'instruction		350 »
Fournitures classiques		2,000 »
Entretien des bâtiments		1,000 »
Imprévus		250 »
		3,900 »
TOTAL.	. . fr.	7,500 »

ART. 12 (LITT. o).

Dépenses relatives à l'École des services automobiles.

<i>Personnel :</i>		
Indemnité au commandant de l'École	fr.	720 »
Indemnités aux professeurs (personnel enseignant)		4,320 »
<i>Dépenses d'administration :</i>		
Frais d'administration	fr.	1,200 »
Frais d'instruction		»
Fournitures classiques		»
Entretien des bâtiments		10,760 »
Imprévus		»
		17,000 »
TOTAL.	. . fr.	17,000 »

Art. 2 de la loi.

Le texte a été quelque peu modifié et complété pour plus de précision.

Art. 4 de la loi.

Pour les sous-officiers et soldats, le prix de la nourriture chez les habitants a dû être porté à 6 francs par jour, parce que les particuliers menaçaient de ne plus vouloir nourrir les hommes pour la somme de fr. 4.50 prévue antérieurement et qui est devenue insuffisante par suite de la hausse constante du prix des denrées alimentaires.